



**Affectation par les cantons des bénéfices nets des
loteries et paris sportifs à des buts d'utilité publique
durant l'année de contribution 2020**

**(avec informations sur l'affectation des fonds
dans la Principauté du Liechtenstein)**

Berne, le 9 septembre 2021

Gespa – Autorité intercantonale de
surveillance des jeux d'argent
Erlachstrasse 12
CH-3012 Berne
Téléphone +41 31 313 13 03
info@gespa.ch

Résumé

L'art. 107, al. 1, let. d de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr) dispose que l'autorité inter-cantonale d'exécution établit et publie chaque année un rapport sur l'affectation par les cantons des bénéfices nets des loteries et paris sportifs à des fins d'utilité publique. Ce rapport vise à améliorer la transparence de l'affectation des fonds.

Pour lui permettre d'élaborer ce rapport, les cantons doivent accorder à la Gespa l'accès aux informations pertinentes. Un processus a été clairement défini à cet égard et prévoit que les cantons remplissent les formulaires Excel remis par la Comlot.

En outre, la Gespa ne dispose toujours pas de la compétence nécessaire pour influencer sur l'affectation des fonds dans les cantons dans des cas spécifiques, ni pour juger sa conformité au droit fédéral. Elle partage toutefois l'avis du législateur fédéral selon lequel la procédure de rapport génère de la transparence au sein des cantons et constitue un instrument de régulation efficace et moderne propre à prévenir les développements systémiques indésirables.

Tous les cantons ont rempli les fichiers Excel fournis par Gespa au cours de l'année sous revue. Le présent rapport décrit également pour la première fois l'affectation des fonds dans la Principauté du Liechtenstein¹. L'an dernier, de nombreux formulaires reçus étaient incomplets ou contradictoires. Diverses ambiguïtés ont été levées dans la perspective du rapport de cette année, mais plusieurs points demeurent opaques à première vue. Dans certains cas, par exemple, la variation du niveau des fonds publiée par les cantons ne correspond pas aux entrées et sorties indiquées. De plus, plusieurs cantons disposent d'un grand nombre de fonds, dont certains sont aussi alimentés par le budget général des cantons. Ces circonstances nuisent à la traçabilité de l'affectation des fonds et, partant, à la transparence. Si la majorité des cantons dispose de deux fonds, d'autres en gèrent plusieurs, certains même jusqu'à 18. Les cantons manquent parfois d'un organe central qui conserve la vue d'ensemble sur les différents processus d'attribution. Sur le plan des chiffres, il existe de grandes différences en matière de frais d'administration des fonds notamment. Selon les cantons, ceux-ci varient de 0 (lorsque les divers processus sont entièrement financés par le budget général du canton) à plus de CHF 1 million.

Il convient de rappeler qu'il appartient aux cantons de fournir les informations requises sous une forme exhaustive et compréhensible. Au cours de la première année de rapport, la Gespa avait encore joué un rôle actif et signalé ponctuellement les incohérences aux cantons. Au cours de l'exercice écoulé, la Gespa a fait preuve de plus de retenue et a renoncé à demander des renseignements complémentaires. En ce sens, le rapport de cette année fournit des informations encore plus précises sur la clarté et la transparence des processus dans les cantons. En ce qui concerne la clarté des structures et des processus gérant l'affectation des fonds dans les cantons, la Gespa tire un bilan certes plus positif que l'an dernier, mais encore mitigé. Pour plus de détails, veuillez consulter les explications relatives aux différents cantons.

La Gespa est convaincue que les cantons pourront tirer des enseignements utiles du rapport 2020 également et optimiser leurs processus. Du fait notamment de l'expiration de la phase

¹ La LJAr n'est pas directement applicable dans la Principauté de Liechtenstein. Cependant, sur la base d'accords internationaux, les produits Swisslos sont également proposés au Liechtenstein et il a été convenu que la Gespa analyserait l'affectation des bénéfices dans ce pays. À des fins de simplification et de respect de la systématique du rapport, la présentation pour le Liechtenstein est la même que pour les cantons suisses.

transitoire à fin 2020 prévue par le droit fédéral, il y a fort à parier que plusieurs cantons procéderont encore à un certain nombre de corrections dans la perspective de l'année de rapport 2021.

Table des matières

A) Contexte	5
Remarques préliminaires	5
B) Vue d'ensemble de l'affectation des bénéfices nets des loteries et paris sportifs à des buts d'utilité publique durant l'année de contribution 2020.....	6
Cadre légal.....	6
Montant et taux d'utilisation (dépenses totales) des fonds distribués	6
Montants dépensés par catégorie.....	6
Fonds cantonaux existants alimentés par les loteries et les paris sportifs.....	7
Contrôle par les organes cantonaux de contrôle	9
Constatations et perspectives au terme du deuxième cycle de rapport.....	10
Affectation des fonds dans les cantons.....	11
C) Affectation des fonds dans les cantons.....	13
Tableau récapitulatif des processus d'affectation des fonds dans les cantons	13
Argovie	15
Appenzell Rhodes-Extérieures	16
Appenzell Rhodes-Intérieures	17
Bâle-Campagne	18
Bâle-Ville.....	19
Berne.....	20
Fribourg	21
Genève.....	22
Glaris	23
Grisons	24
Jura	25
Lucerne.....	26
Neuchâtel.....	27
Nidwald.....	28
Obwald	29
Schaffhouse	30
Schwyz	31
Soleure	32
Saint-Gall.....	33
Thurgovie.....	34
Tessin.....	35
Uri.....	36
Valais.....	37

Vaud.....	38
Zoug.....	39
Zurich.....	40
Principauté de Liechtenstein.....	41

A) Contexte

Remarques préliminaires

L'art. 107, al. 1, let. d de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr) dispose que l'autorité inter-cantonale d'exécution établit et publie chaque année un rapport sur l'affectation par les cantons des bénéfices nets des loteries et paris sportifs à des fins d'utilité publique. Ce rapport vise à améliorer la transparence de l'affectation des fonds. Le présent rapport est le deuxième à satisfaire à cette exigence. Il porte sur l'année 2020.

L'art. 125 LJAr prévoit que les cantons affectent l'intégralité des bénéfices nets des loteries et des paris sportifs à des buts d'utilité publique, notamment dans les domaines culturel, social et sportif. Les bénéfices ainsi distribués contribuent de manière significative à la diversité et à l'étendue des activités de nombreux projets, associations, fondations, institutions d'utilité publique en Suisse.

Les cantons sont compétents pour surveiller l'octroi et la répartition des fonds par les organes cantonaux concernés. Ceux-ci doivent publier chaque année le montant des contributions versées en précisant les destinataires et les domaines concernés. Selon le processus de réglementation prévu par la loi, les cantons sont responsables de la surveillance de l'affectation des fonds, mais ont, en contrepartie, l'obligation d'assurer un haut degré de transparence.

Dans ce contexte, le présent rapport vise, d'une part, à fournir un aperçu intercantonal des domaines auxquels les fonds des loteries et des paris sportifs sont affectés dans les différents cantons. D'autre part, il a pour but de préciser si les indications des cantons répondent aux normes requises et garantissent la transparence de l'affectation des fonds.

Pour autant, la Gespa n'a pas le mandat ni la compétence pour influencer directement sur l'affectation des fonds dans les cantons, ni encore pour en assurer la surveillance globale. D'ailleurs, elle ne disposerait ni de la compétence décisionnelle, ni d'autres instruments (contraignants) adaptés, ni même des ressources nécessaires pour accomplir cette tâche. Malgré son impossibilité d'influer directement sur l'affectation des fonds, la Gespa s'emploie, à travers la procédure de rapport et la transparence générée, à faire en sorte que les cantons se conforment au droit fédéral.

Concrètement, le rapport donne tout d'abord une vue d'ensemble au niveau national de l'affectation des bénéfices nets des loteries et paris sportifs à des fins d'utilité publique dans les cantons pour l'année de contribution 2020 (partie B). Il indique en particulier les montants reçus et les domaines auxquels ils ont été affectés en 2020. Il présente ensuite un tableau résumant les principales informations de chaque canton. Enfin, le rapport commente, canton par canton, si les flux financiers ont été présentés de manière transparente et compréhensible (partie C).

B) Vue d'ensemble de l'affectation des bénéfiques nets des loteries et paris sportifs à des buts d'utilité publique durant l'année de contribution 2020

Cadre légal

Les cantons sont tenus d'indiquer leurs bases légales cantonales régissant la répartition des fonds et la transparence des contributions. Concrètement, la LJAr exige qu'ils légifèrent sur la procédure, les organes chargés de la répartition des fonds ainsi que les critères d'attribution des contributions (art. 127, al. 1, LJAr). Par ailleurs, les contributions doivent être rendues publiques (art. 128, al. 1, LJAr). Compte tenu du délai transitoire prévu à l'art. 145 LJAr, la législation cantonale et les processus correspondants de tous les cantons devront satisfaire aux prescriptions fédérales des art. 125 à 128 LJAr au plus tard à partir de la prochaine année de rapport.

Dans le cadre de l'élaboration du rapport, les cantons ont indiqué l'endroit où les contributions sont publiées, le plus souvent sous la forme d'une adresse Internet. Les détails sont disponibles dans le ou les fichier(s) Excel² remis par les cantons.

Montant et taux d'utilisation (dépenses totales) des fonds distribués

Conformément aux indications des cantons, le montant distribué par les deux sociétés de loterie Swisslos et la Loterie Romande au cours de l'année sous revue s'est élevé à quelque CHF 541,4 millions (2019 : CHF 514,4 mio.).³ Les dépenses totales en 2020 ont atteint environ CHF 575,3 millions (2019 : CHF 552,6 mio.). Les dépenses totales du canton correspondent aux versements et dépenses effectivement réalisés au cours de l'année de contribution. Les CHF 575,3 millions comprennent les frais d'administration des fonds, dans la mesure où ceux-ci ont été financés par les montants distribués par les sociétés de loterie ; les produits éventuels, tels que les remboursements, ont été déduits.

Au cours de l'année sous revue, comme un an plus tôt, les dépenses des cantons ont dépassé les montants versés par les sociétés de loterie. Les cantons ont donc dû puiser dans les réserves des fonds. La Gespa a toutefois constaté des différences importantes entre les taux d'utilisation par les cantons des fonds alloués.

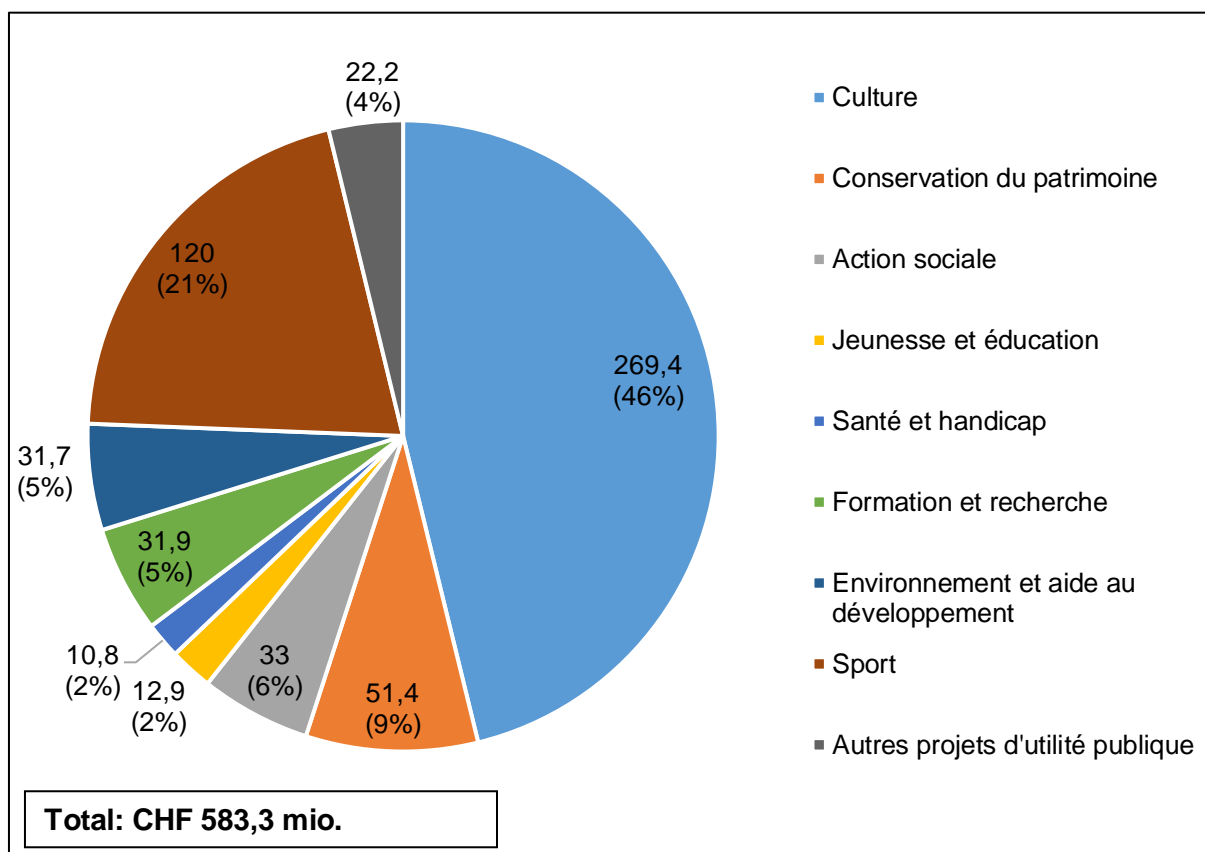
Montants dépensés par catégorie

Les contributions accordées sont réparties entre neuf domaines. Ces catégories ont été déterminées en collaboration avec les cantons compte tenu de la communication pratiquée depuis de nombreuses années par Swisslos et la Loterie Romande.

² Tous les fichiers Excel des cantons sont disponibles sur le site www.gespa.ch.

³ Les légères différences entre les informations tirées des rapports annuels des sociétés de loterie et les chiffres présentés ici sont dues, entre autres, au fait que certains montants du bénéfice ne sont utilisés pour des projets intercantonaux (exemple en Suisse romande : prélèvement au profit de la «Conférence des présidents des Organes cantonaux de répartition» [CPOR]). L'an dernier, les cantons expliquaient également que la Loterie Romande verse les bénéfices aux cantons sur une base trimestrielle. Une partie des cantons romands a donc inscrit le bénéfice de l'année 2019 en tant que distribution de la Loterie Romande. D'autres ont pris pour référence la date réelle de versement, ce qui signifie qu'ils ont fait figurer dans le présent rapport le quatrième paiement du bénéfice annuel 2018 et les trois premiers paiements du bénéfice 2019 puisqu'ils ont été versés au cours de l'année 2020.

Tous cantons confondus, les montants dépensés par domaine en 2020 sont les suivants :



Illustr. 1 : Montants dépensés par domaine en mio. (en % entre parenthèses), tous cantons confondus

Par rapport à l'année dernière, des montants nettement plus élevés, proportionnellement et en chiffres absolus, ont été versés en faveur de la culture (2020 : 46 % ou CHF 269,4 mio. ; 2019 : 39 % ou CHF 208,7 mio.). Cette augmentation est probablement liée, entre autres, à la crise du coronavirus et à la nécessité qui s'en est suivie de soutenir le secteur culturel. La part consacrée au sport a légèrement reculé l'an dernier (2020 : 21% ; 2019 : 25 %). La répartition entre les autres catégories est similaire à celle de l'exercice précédent. Celles-ci représentent globalement environ 1/3 des bénéfices nets des loteries et paris sportifs, contre près de 2/3 en faveur de la culture et du sport.

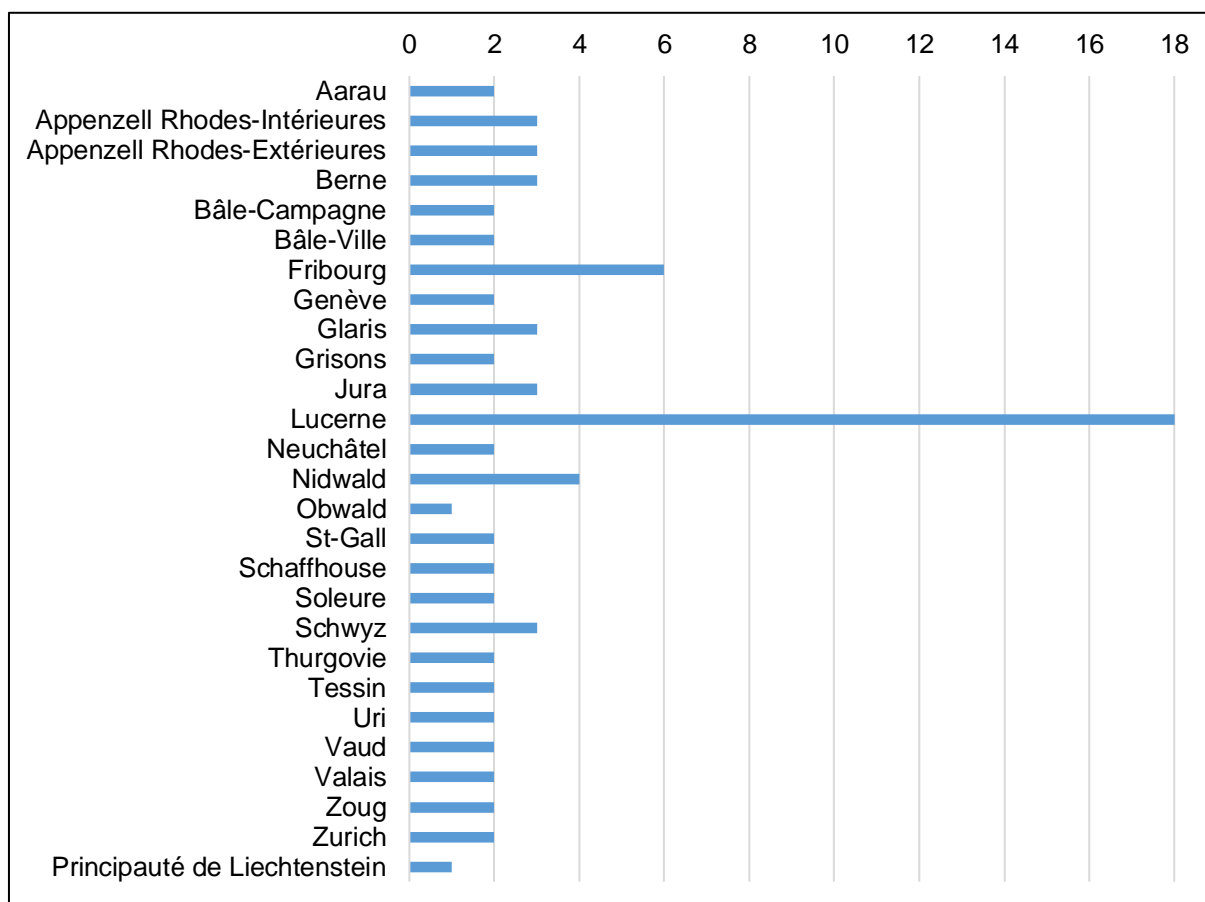
Fonds cantonaux existants alimentés par les loteries et les paris sportifs

Au total, 16 cantons disposent de deux fonds, six en ont trois et trois en ont plus que trois. Un canton et la Principauté du Liechtenstein disposent d'un seul fonds (cf. Illustr. 2). Sur les 80 fonds déclarés, 14 ont été désignés comme n'étant pas exclusivement alimentés par les bénéfices nets des loteries et paris sportifs.

Selon l'art. 126 LJA, les bénéfices nets des loteries et des paris sportifs ne peuvent entrer dans le compte d'Etat des cantons. Ils doivent être gérés séparément. Le fait que des ressources financières issues d'un fonds également alimenté par des moyens publics ne servent qu'à des buts d'utilité publique conformément aux dispositions de l'art. 125 LJA devrait être conforme au droit fédéral. En revanche, le fait d'utiliser les ressources d'un fonds alimenté

(entre autres) par les bénéfices nets selon l'art. 125 LJAr pour financer des contributions sans utilité publique empêcherait de facto la surveillance et enfreindrait la LJAr.

Comme lors de la première année de rapport, la Comlot a constaté une corrélation entre le nombre de fonds et la clarté des rapports cantonaux. En général, les informations fournies par les cantons qui disposent d'un nombre réduit de fonds ont tendance à être plus rigoureuses et l'ensemble du processus d'affectation des fonds plus compréhensible. De même, les fonds qui ne sont pas exclusivement alimentés par les bénéfices nets des loteries et des paris sportifs nuisent à la transparence et compromettent la vérification. Dans tous les cas et malgré la complexité du contexte, il appartient aux cantons concernés de fournir des informations précises et complètes.



Illustr. 2 : Nombre de fonds dans les cantons

Le solde des fonds correspond aux réserves constituées avec les bénéfices nets distribués. Les résultats présentés ci-après correspondent aux niveaux effectifs des fonds – hors déduction des contributions déjà planifiées / approuvées. Fin 2020, les réserves des différents fonds cantonaux se montaient à CHF 961,9 millions (2019 : CHF 987,8 mio.), soit environ 178 % des fonds distribués par les sociétés de loterie pour 2020. Au 1^{er} janvier 2020, le volume de l'ensemble des fonds s'élevait à CHF 998,6 millions (2019 : CHF 1015 mio.). Les réserves des fonds ont donc diminué au cours de l'année sous revue.

Sur les 80 fonds déclarés au total, le niveau a augmenté dans 42 d'entre eux. Il a baissé dans 35 fonds et est resté inchangé dans trois fonds déclarés.

Pour chaque fonds, les cantons devaient en outre indiquer l'organe d'attribution compétent, les plafonds de compétence respectifs et le nombre de contributions octroyées par organe durant l'année sous revue. Par ailleurs, les cantons devaient préciser si l'attribution résulte d'une décision formelle et donner le nom de l'organe de contrôle au sein du canton. La quasi-totalité des cantons a pu fournir ces informations. Dans quelques cas, l'indication de l'autorité de contrôle manquait et on ne peut donc pas savoir avec certitude si un contrôle est effectué dans les cantons concernés et, le cas échéant, par qui il l'est.

S'agissant du nombre de contributions, il est important de noter qu'il ne coïncide pas avec les contributions effectivement distribuées durant l'année considérée. Les cantons devaient indiquer les contributions octroyées durant l'exercice écoulé, indépendamment de la date de leur versement. Quant aux contributions versées, il s'agissait de préciser les contributions effectivement versées l'an dernier, indépendamment leur date d'octroi. Au total, 25'510 contributions⁴ ont été déclarées (2019 : 24'813), tous cantons et tous fonds confondus.

Contrôle par les organes cantonaux de contrôle

Les questions relatives aux contrôles ordinaires et extraordinaires visent à révéler le fonctionnement des mécanismes de contrôle.

Les cantons devaient indiquer si les contrôles ordinaires au cours de l'année sous revue avaient été effectués par sondage ou de manière systématique. La majorité des contrôles a été réalisée par sondage, mais dans certains cas, ils étaient également systématiques. Aucun canton n'a effectué de contrôle extraordinaire l'an dernier.

Les cantons devaient en outre répondre à la question de savoir si, au cours de l'année sous revue, des contrôles ordinaires ou extraordinaires avaient abouti à des qualifications de non-conformité de certaines contributions au droit. Un canton a fait état de trois cas de cette nature (expliqués dans le fichier Excel correspondant). Un autre canton a également indiqué qu'il avait dû procéder à des vérifications supplémentaires dans un cas, pour lequel le but d'utilité publique ne pouvait être clairement établi.

Les cantons étaient également invités à décrire brièvement, dans le champ de texte correspondant, les cas où ils avaient dû, au cours de l'année sous revue, annuler des contributions dont un contrôle ordinaire ou extraordinaire aurait permis de constater une irrégularité juridique ou autre. Aucun canton n'a signalé de tel cas en 2020.

Il convient de souligner à cet égard que, selon la conception de la réglementation de la Gespa, l'identification et la publication de contributions non conformes ne doivent pas être considérées comme le signe d'un dysfonctionnement du processus d'attribution. Des anomalies isolées sont au contraire inévitables au vu du grand nombre de subventions accordées. L'identification et le signalement de tels cas traduisent plutôt le bon fonctionnement du système dans son ensemble.

⁴ Ce chiffre ne comprend pas le nombre de contributions du Fonds de loterie du canton de Zoug et du fonds de la Fondation culturelle du Liechtenstein de la Principauté de Liechtenstein.

Constatations et perspectives au terme du deuxième cycle de rapport

Avec le présent rapport, la Gespa remplit pour la deuxième fois son mandat légal d'établir et de publier chaque année un rapport sur l'affectation par les cantons des bénéfices nets des loteries et paris sportifs à des fins d'utilité publique (art. 107, al. 1, let. d, LJA).

La Gespa est chargée non seulement de rédiger le rapport, mais aussi de coordonner l'ensemble du processus d'élaboration en amont. La mise en œuvre de ce dernier ne libère aucunement les cantons de leur responsabilité de garantir une utilisation des bénéfices nets conforme aux dispositions légales.

Pour lui permettre d'élaborer ce rapport, les cantons doivent accorder à la Gespa l'accès aux informations pertinentes. Ce rapport ne porte pas sur le contrôle de la conformité des contributions individuelles au droit fédéral. La Gespa n'a pas de compétence directe pour influencer sur l'affectation des fonds. Le rapport a pour but de mettre en lumière le processus d'affectation des fonds et de montrer si celui-ci est fondamentalement compréhensible ou s'il comporte des incohérences. La transparence ainsi générée permet aux milieux intéressés de comprendre les attributions dans les cantons et, si nécessaire, de demander des éclaircissements supplémentaires directement et spécifiquement aux cantons concernés.

On relèvera que, dans le cadre de l'année de rapport, tous les cantons ont rempli les formulaires de rapport et fourni les informations requises sur l'affectation des bénéfices nets. Toutefois, la Gespa a constaté la subsistance d'incohérence au cours de cette deuxième année de rapport. Dans plusieurs cas, par exemple, la variation du niveau des fonds que publiée ne correspondait pas aux entrées et sorties déclarées. De même, la multiplicité des fonds, combinée au fait que certains ne sont pas uniquement alimentés par les bénéfices nets des loteries et des paris sportifs, rend difficile la vérification des données. Contrairement à l'année dernière, la Gespa a renoncé à demander des précisions supplémentaires aux cantons ; le rapport doit en effet renseigner sur la clarté et la transparence de la présentation des flux financiers. Dans le chapitre qui présente la situation dans les cantons ci-après, la Gespa a indiqué si elle avait constaté des incohérences dans les chiffres fournis par les cantons.

La LJA donne des indications parfois très précises sur l'affectation des bénéfices nets. Ainsi, les comptes doivent être gérés séparément du compte d'État et les montants versés publiés. Au plus tard après la fin du délai transitoire de deux ans, tous les processus devront satisfaire à ces exigences. Tel sera le cas dès la prochaine année de rapport, raison pour laquelle les cantons seront tenus d'ici là de corriger les incohérences qui subsistent. La Gespa accordera une attention particulière à cet aspect lors de la prochaine année de rapport.

L'analyse des deux premières années de rapport révèle que la transparence n'est que limitée notamment dans le domaine de l'utilisation intercantonale des fonds. Les processus correspondants se sont généralement établis au fil du temps et la majorité des contributions est distribuée par l'intermédiaire d'organes centralisés externes aux différentes structures cantonales. Dès lors, ces processus et contributions ne sont présentés que de manière parcellaire et hétérogène dans les rapports cantonaux. Il s'agit en particulier des processus ci-après :

- La société du Société du Sport-Toto est chargée de l'affectation intercantonale d'un volume important de fonds dans le domaine sportif au niveau national (pour les détails cf. www.sport-toto.ch). En 2020, elle a reçu un total de CHF 57,1 millions des deux sociétés de loterie. La Société du Sport-Toto restera chargée de la répartition des fonds dans

ce domaine jusqu'à fin 2022. Jusqu'à cette date, la conformité au droit fédéral de l'attribution des fonds demeurera contrôlée et confirmée par l'organe de révision. Au 1^{er} janvier 2023, la Société du Sport-Toto sera remplacée par la Fondation suisse pour l'encouragement du sport (FSES). À des fins de transparence, la Gespa a fait en sorte que le sujet des rapports sur l'affectation des fonds soit pris en compte dans le règlement de ladite fondation.

Il existe d'autres procédures supracantoniales d'attribution des fonds en Suisse romande.

- Les cantons romands versent une partie du bénéfice net de la Loterie Romande directement à la CPOR à des fins d'une utilisation intercantonale. Bien que les montants mis à la disposition de cette dernière soient proportionnellement importants, les flux financiers correspondants ne sont présentés qu'indirectement dans les rapports cantonaux. En 2020, la CPOR a distribué quelque CHF 9 millions à des projets intercantonaux qui impliquent au moins quatre cantons francophones. Si la Gespa regrette que la conception des contrôles et des processus de ces contributions ne soit pas totalement transparente, elle se réjouit toutefois de leur publication sur Internet à l'adresse <https://www.entraide.ch/de/romand/chiffres-de-la-cpor>, et de la transparence ainsi assurée.
- Dans le domaine des courses hippiques, l'ADEC (Association pour le développement de l'élevage et des courses) verse elle aussi des contributions en Suisse romande. En 2020, elle a reçu à cet effet des moyens à hauteur de CHF 3 millions environ. Pour autant que la Gespa puisse en juger, l'ADEC n'a pas mis en place de mesures afin d'assurer la transparence de l'affectation des fonds. Les flux financiers, le processus d'attribution et l'affectation réelle des fonds par l'ADEC ne sont donc pas aussi transparents que souhaité. Par souci d'exhaustivité, il convient de mentionner que Swisslos fournit également des prestations financières à la Fédération suisse de courses de chevaux, respectivement à l'ADEC. Cependant, Swisslos comptabilise ces paiements comme des coûts de production du produit Paris Mutuel Urbain (PMU ; paris sur les courses de chevaux).
- Le reporting des contributions versées par tous les cantons romands en faveur de l'organisation du Tour de Romandie à hauteur de CHF 750'000 l'an dernier n'est pas non plus uniforme. C'est pourquoi le processus correspondant manque lui aussi globalement de transparence.

Affectation des fonds dans les cantons

Les pages ci-après présentent une synthèse des principales informations de chaque canton. En ce qui concerne les chiffres clés des différents cantons, il convient de noter que les montants versés diffèrent parfois des dépenses totales. Deux raisons expliquent ces différences : d'une part, les dépenses totales peuvent inclure les frais d'administration de fonds, pour autant que ceux-ci soient financés par les distributions des sociétés de loterie ; d'autre part, les dépenses globales comprennent certaines corrections, telles que remboursements ou d'autres opérations de ce type. Pour finir, un bref commentaire indique si le processus d'affectation des fonds a été expliqué de manière transparente et compréhensible, et où demeurent des incohérences, le cas échéant. Le(s) fichier(s) Excel remis par les cantons sont disponibles à l'adresse <https://www.gespa.ch/fr/portrait/publications-et-enquetes>. Tous les détails utiles y figurent.

Comme en 2019, la Gespa a fréquemment constaté dans les cantons romands un écart entre l'indication dans le fichier Excel des montants distribués par la Loterie Romande et celle faite dans le rapport annuel de la société de loterie. L'an dernier, ces écarts s'expliquaient non seulement par des périodes de calcul et des processus de paiement différentes, mais aussi par les attributions effectuées par des structures extracantonales, comme expliqué ci-avant.

Plusieurs cantons avaient en effet précisé l'an dernier que la Loterie Romande versait les bénéfices aux cantons sur une base trimestrielle. Une partie des cantons romands a donc inscrit le bénéfice de l'année 2019 en tant que distribution de la Loterie Romande. D'autres ont pris pour référence la date réelle de versement, ce qui signifie qu'ils ont fait figurer dans le présent rapport le quatrième paiement du bénéfice annuel 2018 et les trois premiers paiements du bénéfice 2019 puisqu'ils ont été versés au cours de l'année 2020. Les cantons n'ont pas traité ces versements partiels de manière uniforme. Il y a même parfois des décalages temporels entre les comptes de la Loterie Romande et ceux des cantons. En cas d'écart entre les versements de la Loterie Romande selon le fichier Excel et selon le rapport annuel de cette dernière, il est simplement renvoyé, dans les rapports cantonaux ci-après, au présent chapitre. Les divergences individuelles ne sont plus expliquées dans le détail. Dans certains cas, les cantons expliquent eux-mêmes ces divergences sous la forme de commentaires dans leurs fichiers Excel.

C) Affectation des fonds dans les cantons

Tableau récapitulatif des processus d'affectation des fonds dans les cantons

Can- ton	Nombre de fonds (dont les fonds qui ne sont pas uniquement alimentés par les bé- néfices nets conformément à l'art. 125 LJAr)	Nombre de contri- butions	Contrôle ordinaire par son- dage ou systématique?	Y a-t-il eu des contrôles ex- traordinaires ?	Des contributions ont-elles été qualifiées de non conformes au droit? Certaines contributions ont-elles dû être annu- lées?
AG	2	993	Sondage	Non	Non
AI	3 (1)	164	Sondage	Non	Non
AR	3 (1)	299	Sondage/contrôle systéma- tique	Non	Non
BE	3 (1)	4'925	Sondage	Non	Non
BL	2	903	Sondage	Non	Non
BS	2	361	Fonds Swisslos : sondage; fonds du sport : systématique	Non	Non
FR	6 (1)	950 ⁵	Fonds de l'action sociale, de la culture, LoRo, Fonds des taxes sur les loteries : son- dage; fonds du sport : systématique	Non	Non
GE	2	1'143	Fonds genevois de réparti- tion : systématique; Fonds du sport : sondage	Non	Non
GL	3	318	Sondage	Non	Non
GR	2	1'754	Sondage	Non	Non
JU	3	639	Sondage	Non	Non

⁵ Les indications n'ont été données que proportionnellement pour le Fonds de la culture

	(1)					
LU	18	1'312	Sondage	Non		Non
NE	2	768	systematique	Non		Non
	(1)					
NW	4	375	Sondage	Non		Non
	(3)					
OW	1	401	Sondage	Non		Non
SG	2	766	Sondage	Non		Non
SH	2	554	Sondage	Non		Fonds du sport : trois contributions (CHF 21'633) ont été qualifiées de non conformes au droit.
	(1)					
SO	2	852	Sondage	Non		Non ⁶
SZ	3	996	Sondage	Non		Non
	(1)					
TG	2	589	Fonds de loterie : systematique; fonds du sport : sondage	Non		Non
TI	2	607	Sondage / contrôle systematique	Non		Non
UR	2	348	Sondage	Non		Non
VD	2	1'224	Sondage	Non		Non
	(1)					
VS	2	578	Délégation valaisanne : systematique; Fonds du sport : sondage	Non		Non
ZG	2	293 ⁷	Sondage	Non		Non
	(1)					
ZH	2	3'398	Sondage	Non		Non
LIE	1	Non précisé	Systematique	Non		Non
	(1)					

⁶ Un cas dans lequel l'utilité publique ne pouvait être clairement établie d'après les informations du canton a nécessité des vérifications supplémentaires.

⁷ Le nombre de contributions ne concerne que le fonds pour le sport; dans le cas du fonds de loterie, le nombre de contributions n'a pas été saisi.

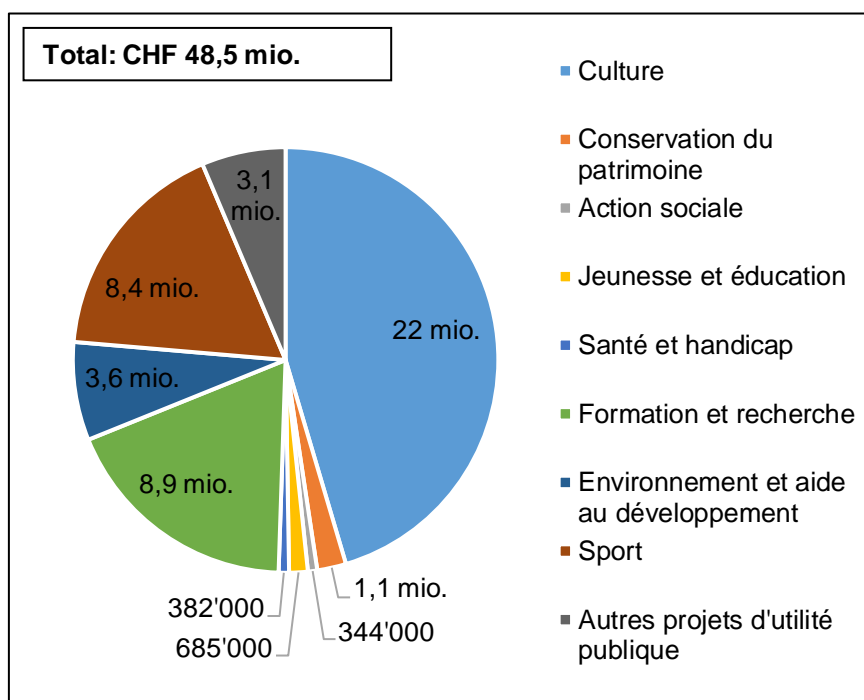
Argovie



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement les structures et les processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport. Les frais d'administration des fonds sont financés par les bénéfices nets distribués. Comme l'an dernier, ils s'avèrent plutôt élevés, à CHF 1,2 million, par rapport aux autres cantons.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 38,9 millions

- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 49,4 millions

Dont frais d'administration des fonds :
CHF 1,2 million

- **Nombre de fonds :**
2

- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 49,6 millions

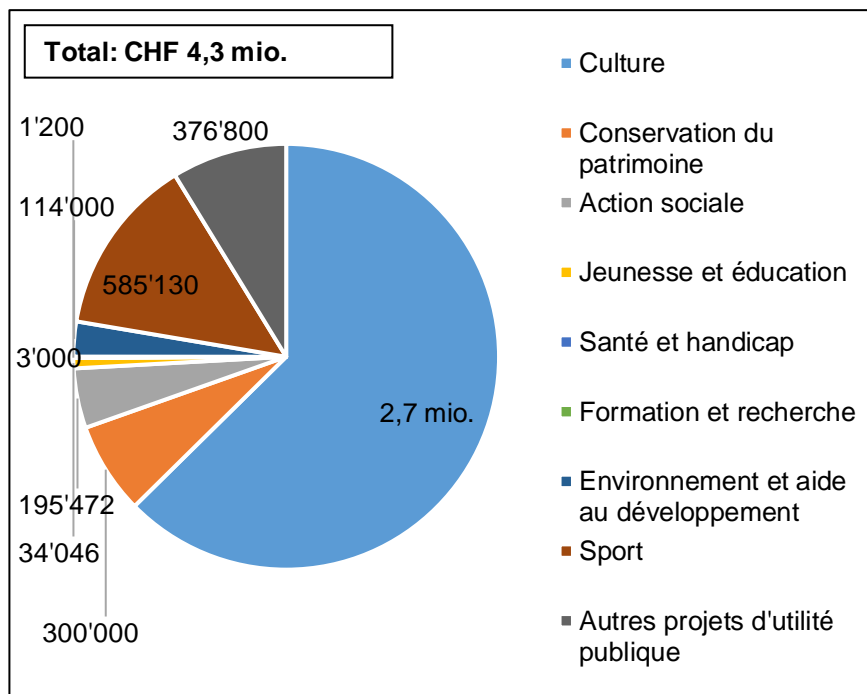
Appenzell Rhodes-Extérieures



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement les structures et les processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport. Deux des trois fonds sont alimentés exclusivement par les bénéfices nets des loteries des paris sportifs, mais le fonds pour la culture est également financé par une contribution cantonale de CHF 455 000 (présentée dans le tableau sous «Autres produits»). En principe, l'alimentation d'un fonds par d'autres sources que les bénéfices nets selon l'art. 125 LJAr nuit à la transparence et complique la vérification des chiffres. Ce type de financement n'est toutefois pas contraire au droit fédéral.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 2,8 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 4 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
CHF 116'500
- **Nombre de fonds :**
3
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 3,3 millions

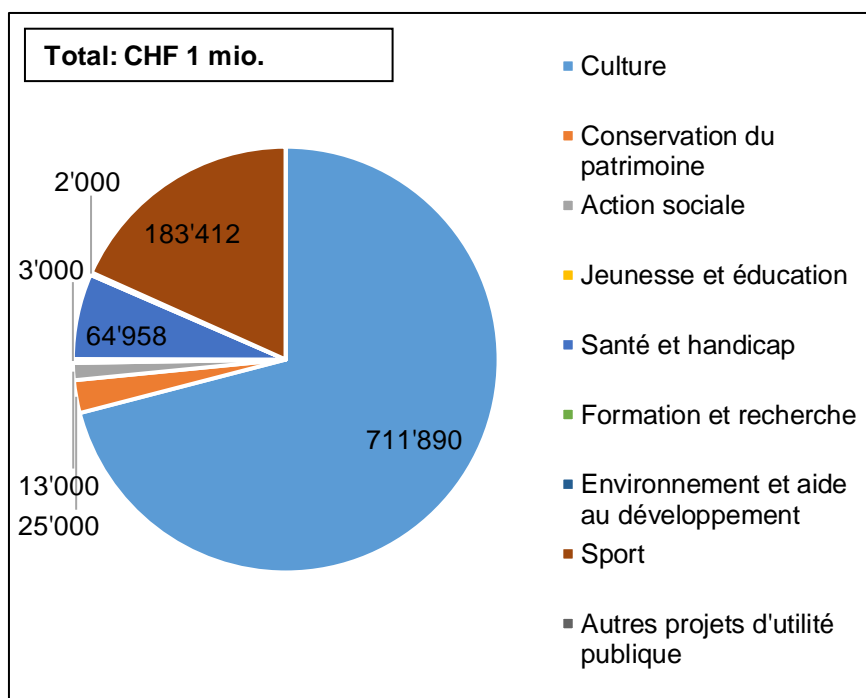
Appenzell Rhodes-Intérieures



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement les structures et les processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport. Deux des trois fonds sont alimentés exclusivement par les bénéfices nets selon l'art. 125 LJA. La majeure partie du financement du Fonds pour la lutte contre les addictions et la prévention provient de la dîme de l'alcool. Ce financement apparaît dans le tableau Excel sous la rubrique «Autres produits». En principe, l'alimentation d'un fonds par d'autres sources que les bénéfices nets selon l'art. 125 LJA nuit à la transparence et complique la vérification des chiffres. Ce type de financement n'est toutefois pas contraire au droit fédéral.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 886'129
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 955'540
- **Dont frais d'administration des fonds :**
0
- **Nombre de fonds :**
3
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 1,9 million

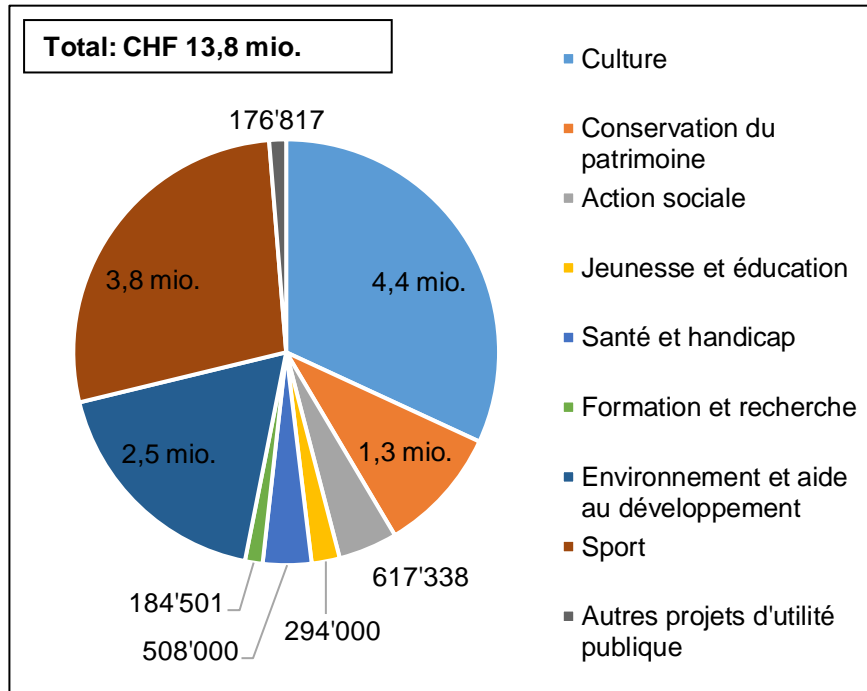
Bâle-Campagne



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement les structures et les processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport. Dans le cas du Fonds du sport, le canton a fourni l'explication suivante en commentaire : « Nous avons reçu de Swisslos un acompte intitulé 'Part au bénéfice net 2020' d'un montant de CHF 2'250'000. Cet acompte a fortement influé sur le solde du fonds publié ainsi que sur le bilan de l'an dernier. » Les différences (notamment dans la ligne « Montant distribué par la société de loterie ») sont dues à cet acompte.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 18,3 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 14,3 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
CHF 563'795
- **Nombre de fonds :**
2
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 24,1 millions

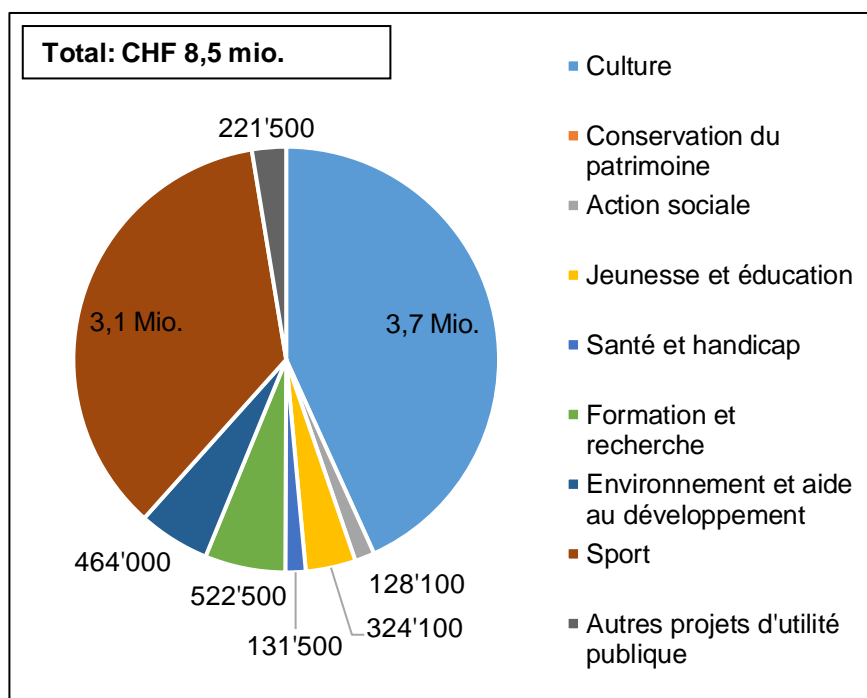
Bâle-Ville



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement les structures et les processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport. Concernant le Fonds du sport, on note un léger écart entre, d'une part, les recettes (= distribution de la société de loterie) et les dépenses totales (zone de saisie 3), et, d'autre part, la variation du niveau du fonds (zone de saisie 4) ; celui-ci a plus fortement progressé qu'il n'aurait dû conformément au montant distribué par la société de loteries et aux dépenses déclarés. Le niveau des fonds alimentés exclusivement par les bénéfices nets des loteries et des paris sportifs devrait en principe varier de la différence entre le montant distribué par la société de loterie et les dépenses totales.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 11,1 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 8,9 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
CHF 424'589
- **Nombre de fonds :**
2
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 20 millions

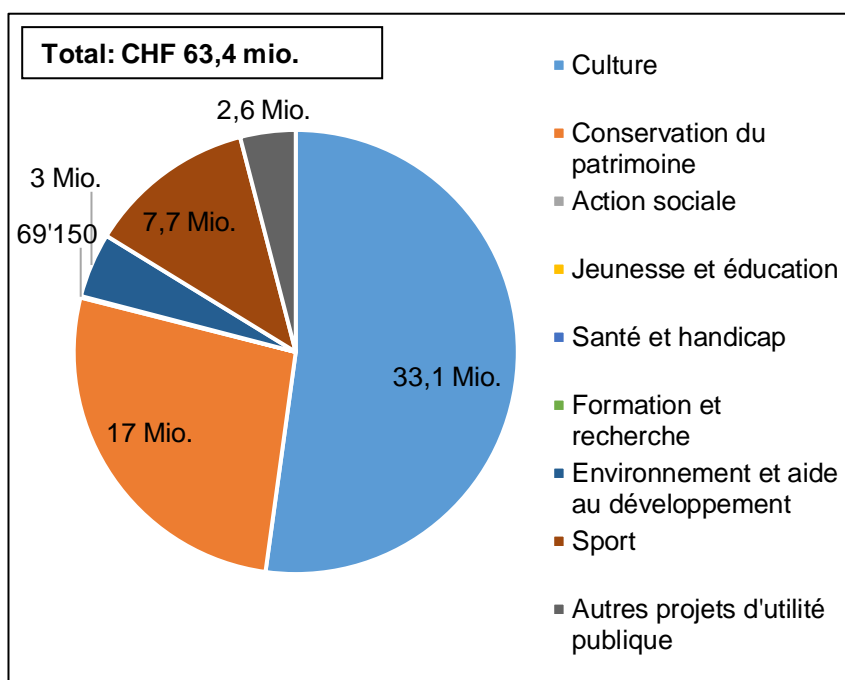
Berne



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement la grande majorité des structures et des processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport. Les frais d'administration des fonds sont financés par les bénéfices nets distribués et s'avèrent relativement élevés, à CHF 968'000, par rapport aux autres cantons. Deux des trois fonds sont financés exclusivement par les bénéfices nets selon l'art. 125 LJAr. Le Fonds d'encouragement des activités culturelles, quant à lui, est aussi alimenté à hauteur de CHF 3.5 millions par des sources non liées aux loteries. En principe, l'alimentation d'un fonds par d'autres sources que les bénéfices nets selon l'art. 125 LJAr nuit à la transparence et complique la vérification des chiffres. Ce type de financement n'est toutefois pas contraire au droit fédéral. La différence entre les recettes déclarées et les dépenses totales ne correspond pas à la variation des soldes des fonds. Globalement, les fonds auraient dû diminuer plus fortement, compte tenu de la distribution déclarée et des autres attributions, ainsi que des dépenses. Par ailleurs, le canton mentionne, dans le champ des commentaires du fichier relatif aux Fonds de loterie et du sport qu'en 2020, il a transféré CHF 10 millions du Fonds du sport au Fonds de loterie afin de financer des contributions pour des mesures d'urgence destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le secteur des loteries, conformément à l'OCCVL.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 57,6 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 64,2 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
CHF 968'000
- **Nombre de fonds :**
3
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 159,7 millions

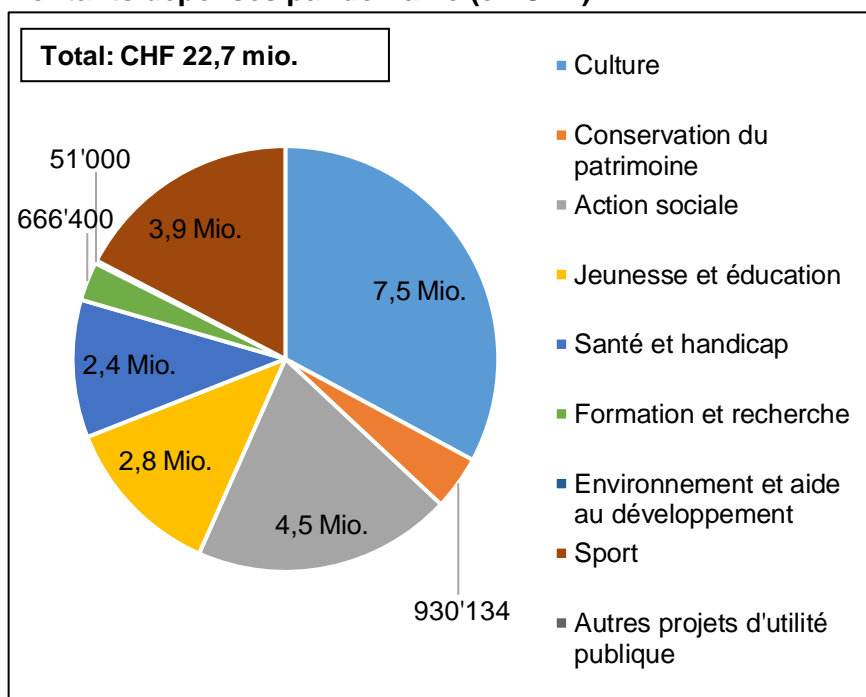
Fribourg



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement la grande majorité des structures et des processus d'attribution. Certains points sont toutefois ambigus. Un des six fonds n'est pas exclusivement alimenté par les bénéfices nets selon l'art. 125 LJAr. En principe, l'alimentation d'un fonds par d'autres sources que les bénéfices nets des loteries et paris sportifs nuit à la transparence. Ce type de financement n'est toutefois pas contraire au droit fédéral. Dans le cas du Fonds de la culture, le canton n'a pas donné le nombre exact de contributions. Celles-ci ont été indiquées proportionnellement. Les frais d'administration du *Fonds de la Loterie Romande culture + social* sont expliqués dans les commentaires. Ils comprennent la taxe cantonale sur les loteries de 2% sur les mises de la Loterie Romande, d'un montant de CHF 1,5 million, ainsi que des frais d'exploitation à hauteur de CHF 293'411. L'inscription de la taxe sur les loteries parmi les frais d'administration du fonds n'est pas correcte, puisqu'il ne s'agit pas de frais destinés à assurer la gestion du fonds. Compte tenu de la révision du droit cantonal, il faut partir du principe que cette taxe sera abolie à partir de 2021 (après l'expiration de la période transitoire prévue par l'art. 144, al. 2, LJAr). La Gespa salue l'explication détaillée en commentaire de la composition de la distribution de la société de loterie saisie au point 3. On relèvera encore un écart mineur à propos du *Fonds de la LoRo culture et social*: le solde du fonds a augmenté de quelque CHF 2 millions alors que les montants distribués par la société de loterie se montaient à CHF 21,1 millions pour des dépenses totales de CHF 19,4 millions. En outre, le niveau du *Fonds de la LoRo culture et social* et celui du *Fonds cantonal du sport* au 1^{er} janvier 2020 ne correspondent pas à ceux du 31 décembre 2019. Cette différence n'est pas explicable à première vue.

Montants dépensés par domaine (en CHF) :



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 26,1 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 24,5 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
CHF 293'411
- **Nombre de fonds :**
6
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 36 millions

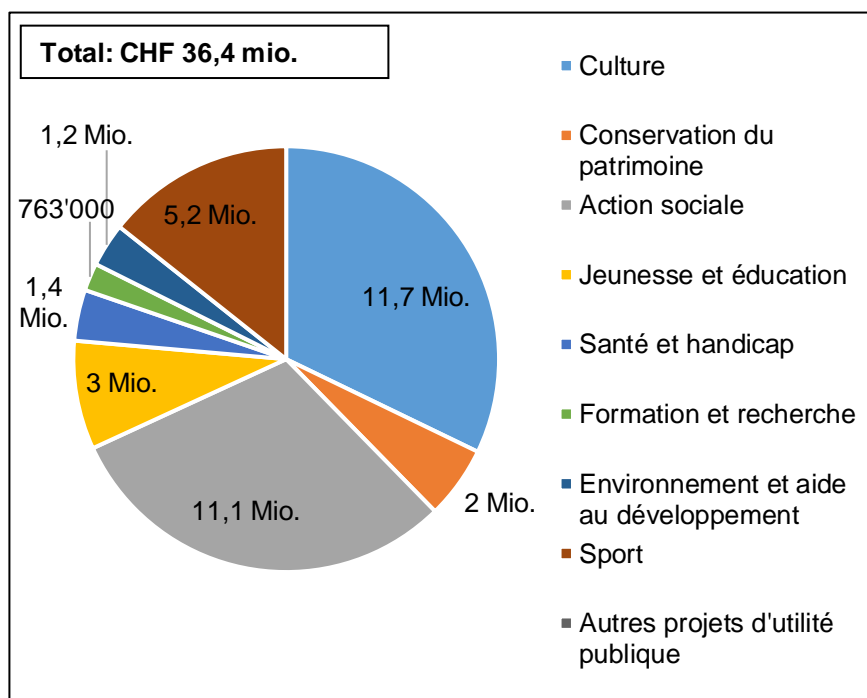
Genève



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement les structures et les processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport. Les frais d'administration des fonds sont financés par les bénéfices nets distribués. À un peu plus de CHF 900'000, ils sont relativement élevés dans le cas du Fonds genevois de répartition. Le canton explique l'écart entre la distribution selon le fichier Excel et selon le rapport annuel de la Loterie Romande en commentaire : elle résulte des prélèvements effectués en faveur de projets intercantonaux (CPOR). Le canton indique également, dans le champ de commentaires relatif au Fonds du sport, avoir créé deux nouveaux fonds au cours de l'année sous revue, dont un fonds Covid-19. Pour davantage de renseignements, veuillez consulter les commentaires du fichier Excel correspondant.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 42,1 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 36,1 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
CHF 1,3 millions
- **Nombre de fonds :**
2
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 45,5 millions

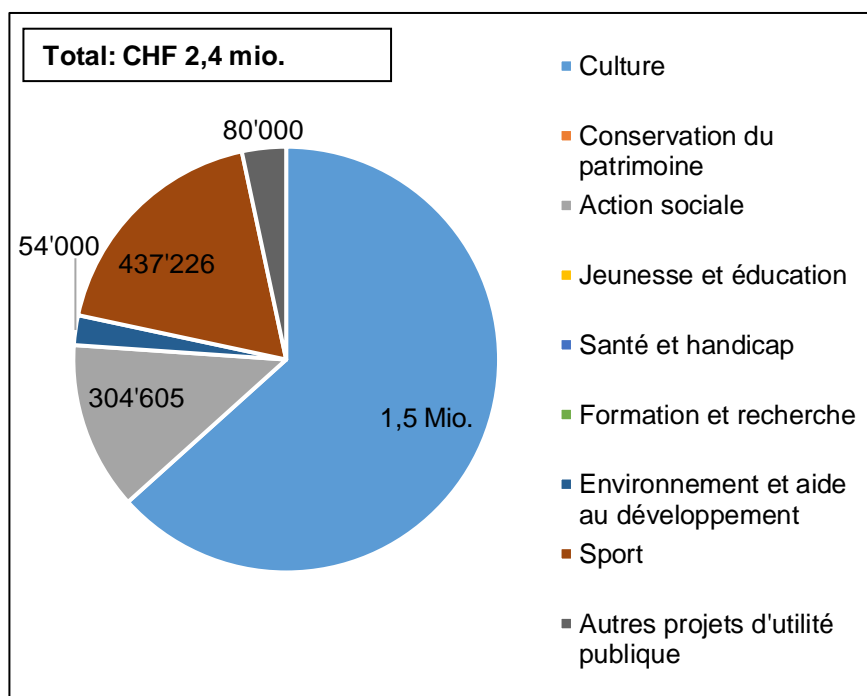
Glaris



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement les structures et les processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport. Dans le fichier Excel relatif au Fonds de la culture et du sport, la Gespa a constaté une différence entre, d'une part, la distribution déclarée de la société de loterie et les dépenses totales (zone de saisie 3) et, d'autre part, la variation du niveau des fonds (zone de saisie 4). Cet écart est probablement dû à l'inscription de la distribution totale de Swisslos dans la zone de saisie 3 du fichier Excel correspondant – sans la déduction du montant destiné au fonds social (mentionné dans un fichier Excel distinct).

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 2,4 millions

- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 2,4 millions

Dont frais d'administration des fonds :
0

- **Nombre de fonds :**
3
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 2,5 millions

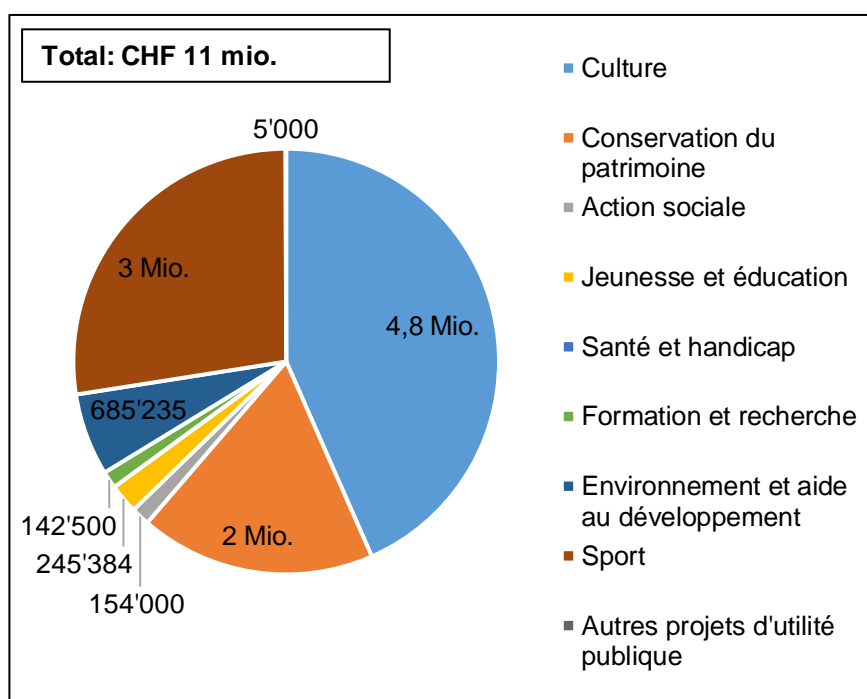
Grisons



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement les structures et les processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 11,8 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 11 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
0
- **Nombre de fonds :**
2
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 22,1 millions

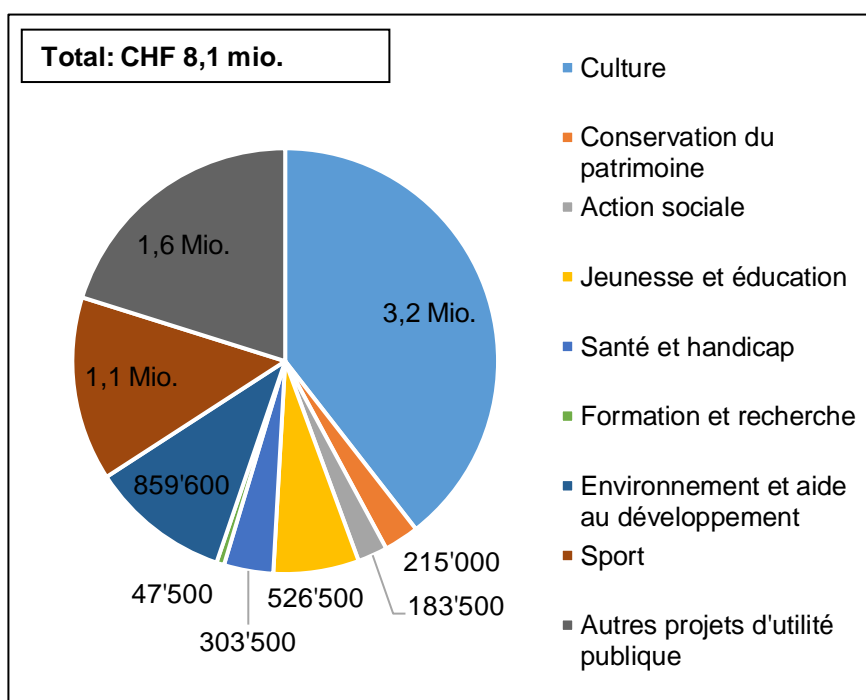
Jura



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement la grande majorité des structures et des processus d'attribution. S'agissant du fonds de loterie, la différence entre la distribution de la société de loterie et les dépenses totales ne correspond pas à la variation du niveau du fonds. Le niveau des fonds alimentés exclusivement par les bénéfices nets des loteries et des paris sportifs devrait en principe varier de la différence entre le montant distribué par la société de loterie et les dépenses totales. Le canton a fourni des explications à ce propos dans le champ de commentaires du fichier Excel correspondant. Dans ce même champ, il a également rappelé qu'en 2020, une partie du bénéfice reçu a été versée pour la dernière fois au Fonds d'utilité publique du gouvernement du canton du Jura. Les données du fonds en question sont présentées dans un fichier Excel séparé. Dans le cas du Fonds du sport, on constate un léger écart entre les montants distribués tels que déclarés et les indications du rapport annuel de la Loterie Romande. Il existe également une différence de CHF 73'315 entre le solde du fonds à la fin de l'année précédente (31 décembre 2019) et le solde au 1^{er} janvier 2020. Les documents fournis par le canton n'expliquent pas clairement l'origine de cette différence. Le Fonds du sport n'est pas alimenté exclusivement par les bénéfices nets des loteries et des paris sportifs selon l'art. 125 LJAr. En principe, l'alimentation d'un fonds par d'autres sources que les bénéfices nets nuit à la transparence. Ce type de financement n'est toutefois pas contraire au droit fédéral.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 7,2 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 7,8 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
CHF 178'552
- **Nombre de fonds :**
3
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 9,7 millions

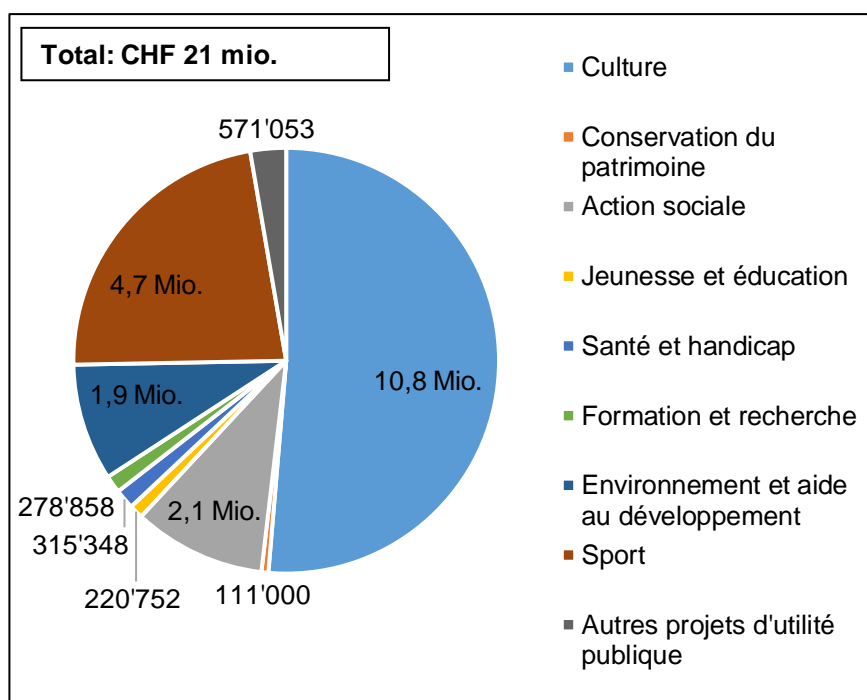
Lucerne



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement les structures et les processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport. Le canton de Lucerne dispose de 18 fonds et de deux mécanismes d'attribution (directe) au total. Cette multiplicité de fonds, lesquels sont présentés dans sept fichiers Excel différents, entrave la vérification des flux. Pour autant, les informations ont été présentées de manière transparente. Dans certains cas, les autorités ont fourni des explications supplémentaires en commentaire (p. ex. la description des faits relatifs au Fonds de loterie du Conseil d'Etat).

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 22,4 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 21 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
0
- **Nombre de fonds :**
18
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 12,8 millions

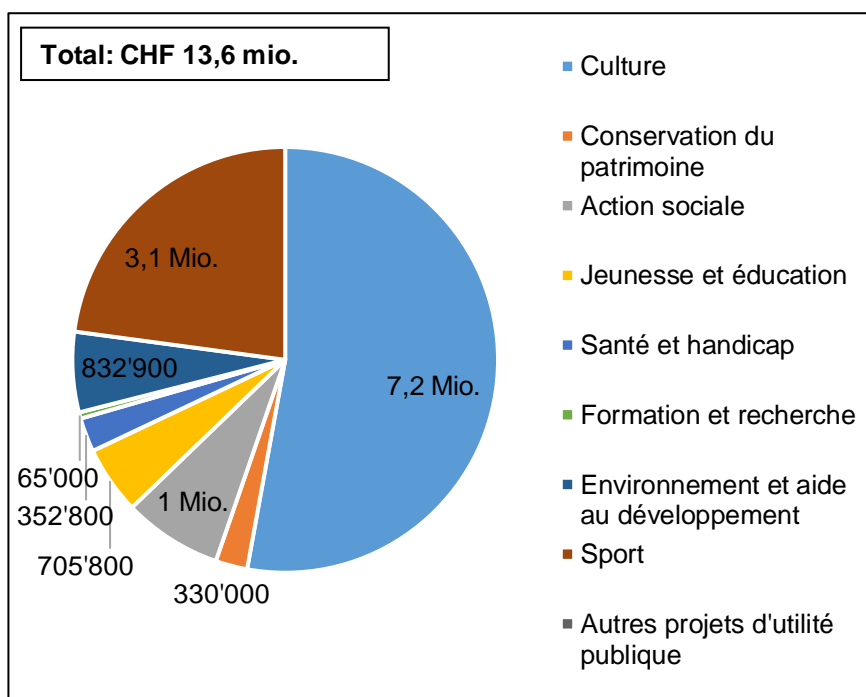
Neuchâtel



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement la grande majorité des structures et des processus d'attribution. A propos de la « Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande », la Gespa a constaté un écart entre, d'une part, les recettes (= distribution de société de loterie) et les dépenses totales (zone de saisie 3) et, d'autre part, la variation du niveau du fonds (zone de saisie 4) ; celui-ci a augmenté de CHF 1,2 million alors que les recettes se montaient à CHF 14,6 millions et les dépenses totales à CHF 10,9 millions. Cette différence est expliquée dans le champ de commentaires (contributions extraordinaires en faveur des acteurs et institutions culturels liées à la crise du coronavirus). En 2020 également, les chiffres du canton présentaient une différence entre les montants distribués par la Loterie Romande tels que présentés dans le fichier Excel et ceux publiés dans le rapport annuel de la Loterie Romande. Cette différence est expliquée au chapitre « Affectation des fonds dans les cantons ». S'agissant du Fonds du sport, la Comlot a également constaté une incohérence : le niveau du fonds a reculé de plus de CHF 1 million, alors que les recettes se montaient à CHF 2,1 millions et les dépenses totales à CHF 2,7 millions. Cette divergence résulte probablement des aides Covid déclarées dans la zone de saisie 3. L'an dernier, le Fonds du sport n'a pas été alimenté exclusivement par les bénéfices nets des loteries et des paris sportifs, ce qui compromet la transparence. Ce type de financement n'est toutefois pas contraire au droit fédéral. Pour finir, les soldes des fonds au 31 décembre 2019 et au 1^{er} janvier 2020 ne coïncident pas. Cet écart ne s'explique pas a priori.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 16,7 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 13,6 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
CHF 450'104
- **Nombre de fonds :**
2
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 14,1 millions

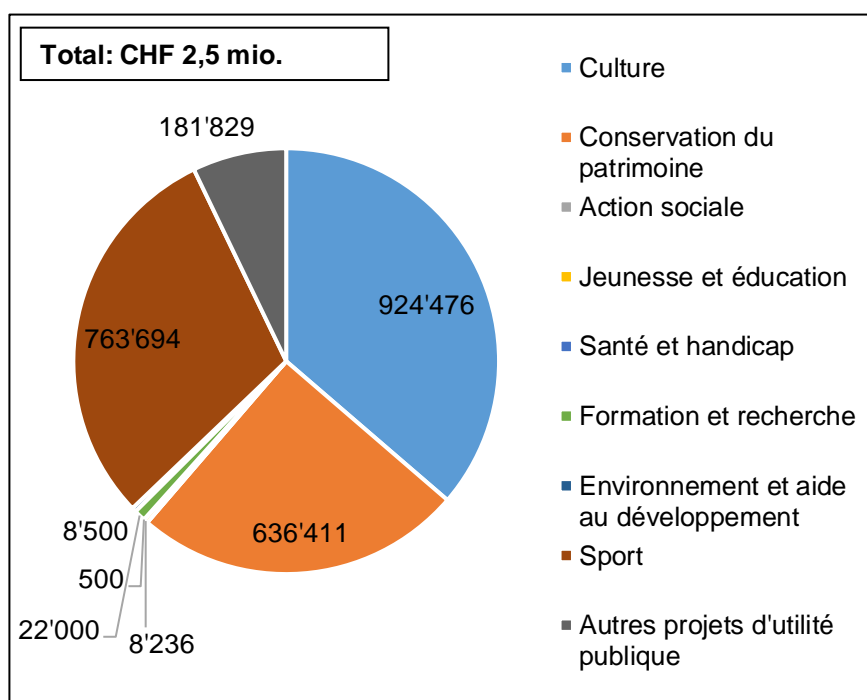
Nidwald



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement la grande majorité des structures et des processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport. La différence entre les montants distribués par la société de loterie et les dépenses totales (zone de saisie 3) ne correspondent pas à la variation du solde du fonds (zone de saisie 4). Si l'on se fie à la distribution / dépenses totales, le solde du fonds n'a pas évolué et les montants distribués par la société de loterie correspondent exactement aux dépenses totales. La zone de saisie 4 affiche cependant une diminution du niveau des fonds. Trois des quatre fonds ne sont pas alimentés exclusivement par les bénéfices nets des loteries et des paris sportifs conformément à l'art. 125 LJA. Le canton a mentionné cet état de fait, y compris le montant qui ne provenait pas des bénéfices nets des loteries et des paris sportifs en 2020. En principe, l'alimentation d'un fonds par d'autres sources que les bénéfices nets selon l'art. 125 LJA nuit à la transparence et complique la vérification des chiffres. Ce type de financement n'est toutefois pas contraire au droit fédéral.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 2,5 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 2,5 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
0
- **Nombre de fonds :**
4
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 5,4 millions

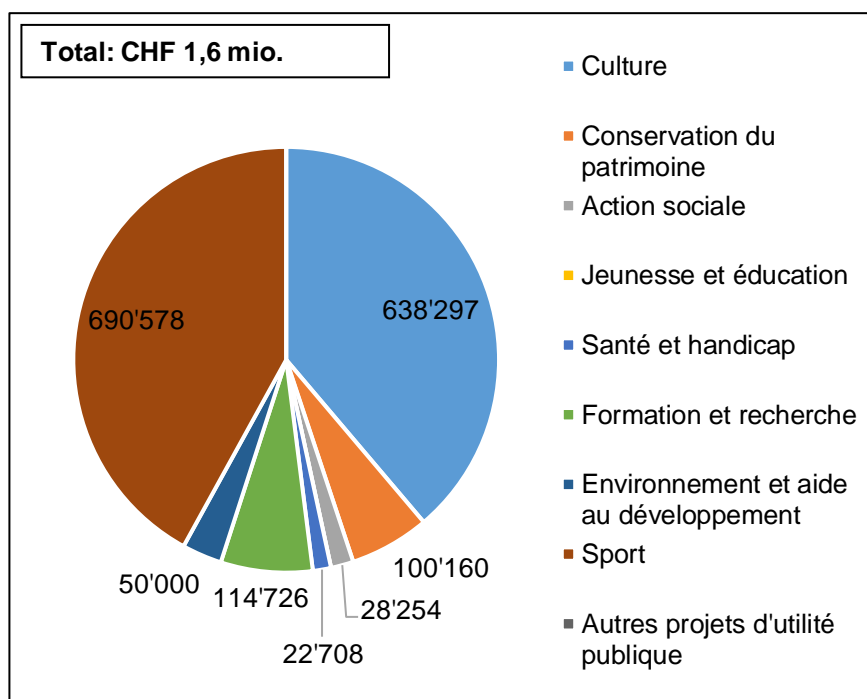
Obwald



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement les structures et les processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport. La différence (environ CHF 11'500) entre la distribution de la société de loterie et le total des dépenses (zone de saisie 3) ne correspond pas exactement à la variation du solde du fonds (zone de saisie 4). Le niveau des fonds alimentés exclusivement par les bénéfices nets des loteries et des paris sportifs devrait en principe varier de la différence entre le montant distribué par la société de loterie et les dépenses totales.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 2,3 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 1,7 million
- **Dont frais d'administration des fonds :**
CHF 45'425
- **Nombre de fonds :**
1
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 2,9 millions

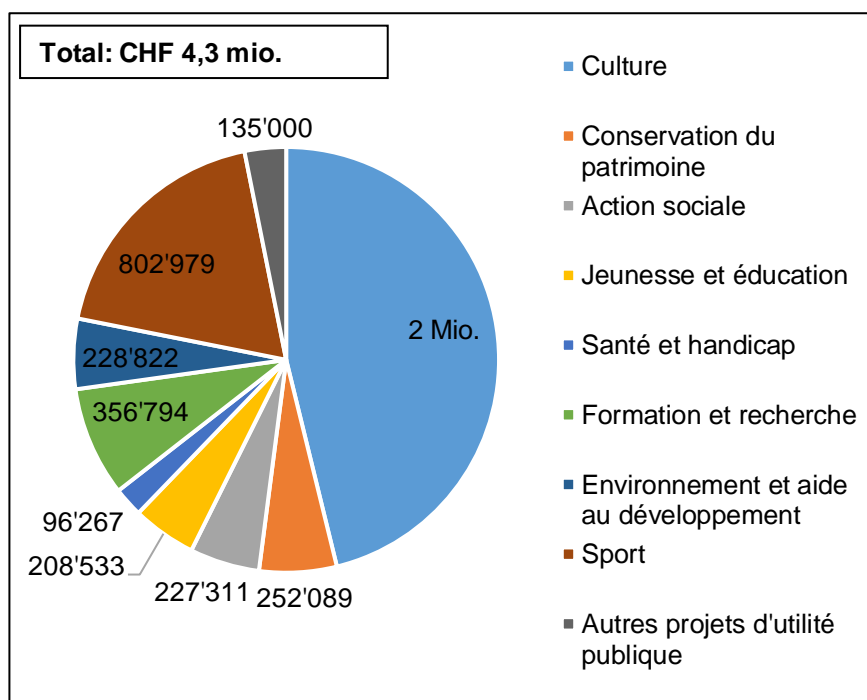
Schaffhouse



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement les structures et les processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport. Il explique le solde des fonds dans le champ de commentaires ; il y explique également le nombre de contributions versées par le Fonds de loterie. L'an dernier, le fonds n'a pas été alimenté que par les bénéfices nets des loteries et des paris sportifs, conformément à l'art. 125 LJAr. Le canton a mentionné cet état de fait dans son rapport, en précisant le montant concret. En principe, l'alimentation d'un fonds par d'autres sources que les bénéfices nets des loteries et paris sportifs nuit à la transparence et complique la vérification des chiffres. Ce type de financement n'est toutefois pas contraire au droit fédéral.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 4,6 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 4,1 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
CHF 43'527
- **Nombre de fonds :**
2
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 3,7 millions

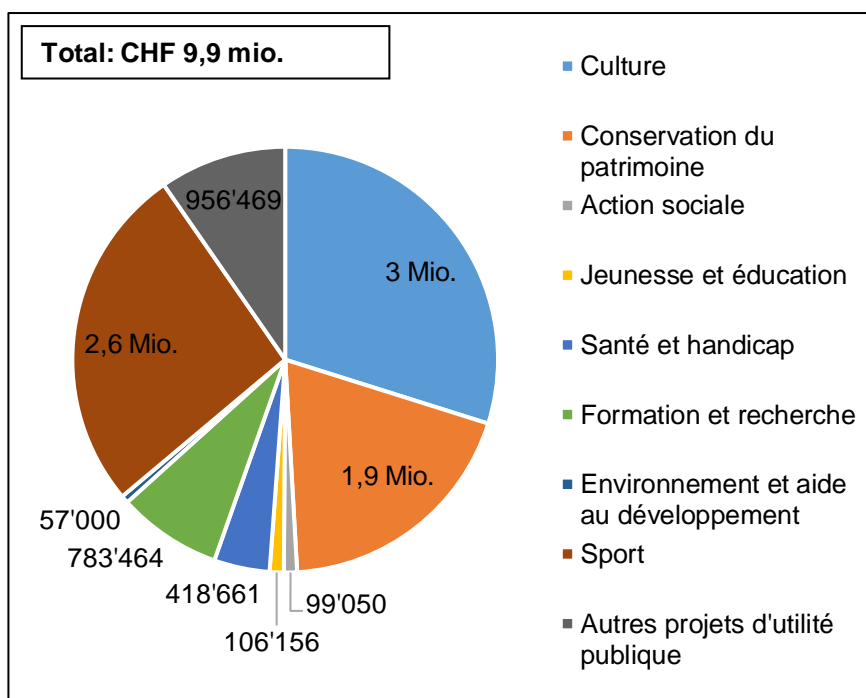
Schwyz



Commentaire de la Gespa

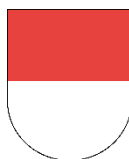
Le canton a pu expliquer clairement la grande majorité des structures et des processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport. La différence entre les montants distribués par la société de loterie et les dépenses totales (zone de saisie 3) ne correspondent pas à la variation du solde des fonds (zone de saisie 4). Compte tenu des montants distribués par Swisslos et des dépenses du canton, les fonds auraient globalement dû diminuer plus fortement. Le Fonds de promotion de la culture affichait pourtant une augmentation significative en fin d'année. Ce fonds n'est pas alimenté exclusivement par les bénéfices nets des loteries et des paris sportifs conformément à l'art. 125 LJA. Le canton a mentionné cet état de fait, y compris le montant provenant, en 2020, d'autres sources de financement que les bénéfices nets (sous «Autres produits» dans le tableau). En principe, l'alimentation d'un fonds par d'autres sources que les bénéfices nets des loteries et paris sportifs nuit à la transparence et complique la vérification des chiffres. Ce type de financement n'est toutefois pas contraire au droit fédéral.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 9,3 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 10,2 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
CHF 319'980
- **Nombre de fonds :**
3
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 21,9 millions

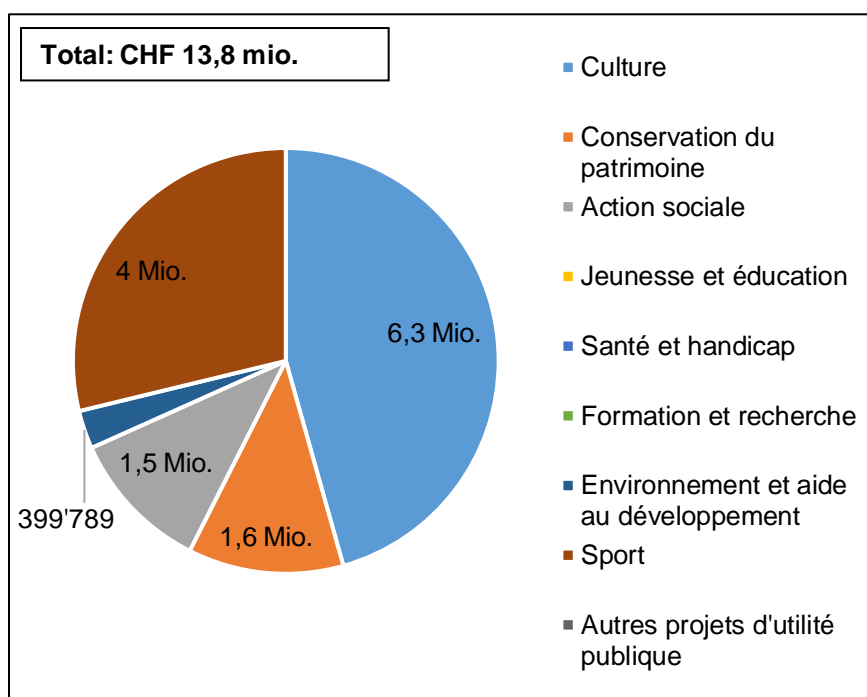
Soleure



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement les structures et les processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 16,2 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 14,1 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
CHF 400'000
- **Nombre de fonds :**
2
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 46 millions

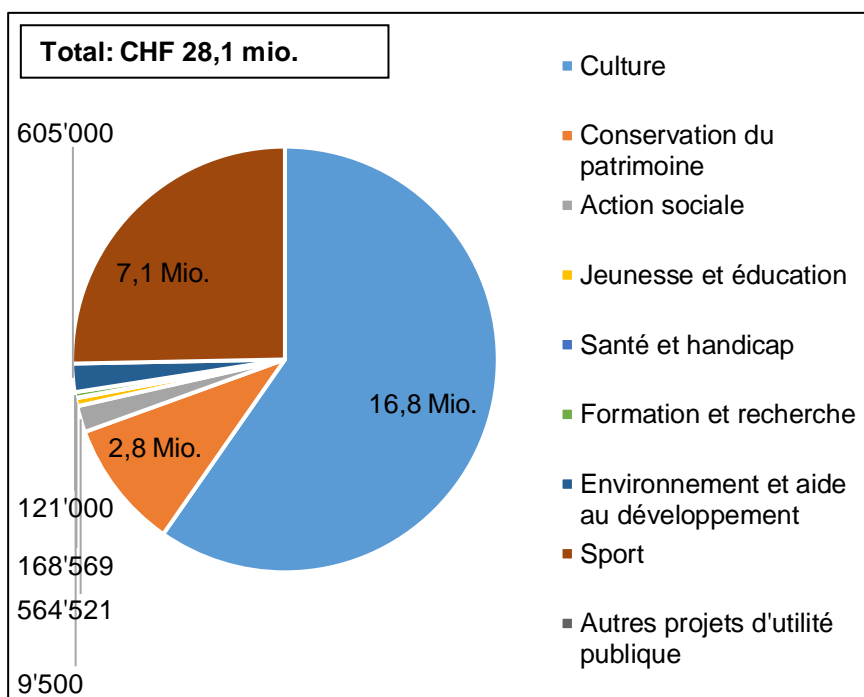
Saint-Gall



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement les structures et les processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 27,8 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 27,3 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
0
- **Nombre de fonds :**
2
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 27,2 millions

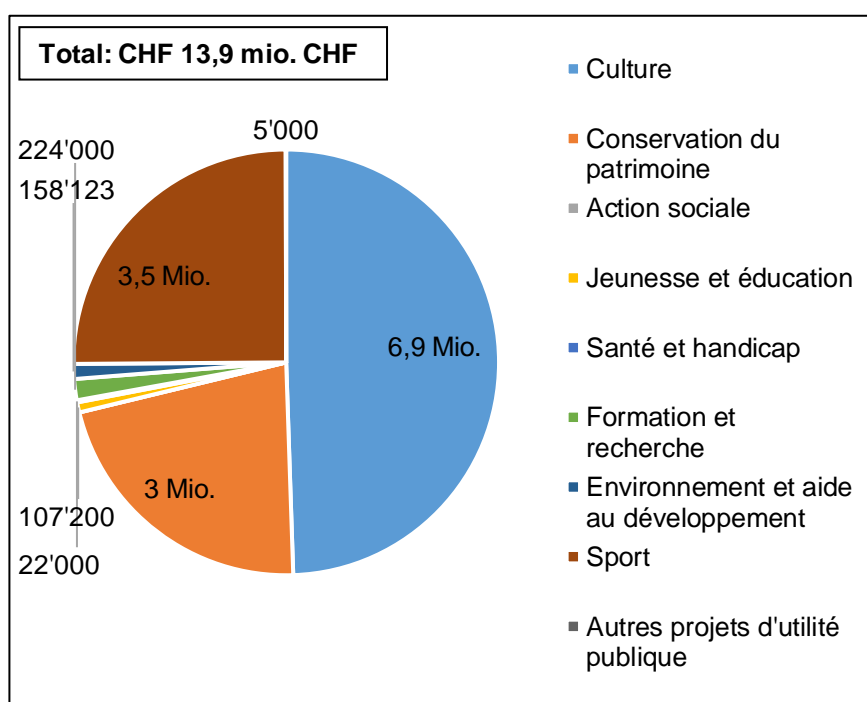
Thurgovie



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement les structures et les processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport. Il a également apporté des explications complémentaires concernant le Fonds de loterie dans la zone de saisie 4: en 2020, CHF 2,5 millions dudit fonds ont été affectés au financement spécial selon la loi cantonale sur la protection de la nature et du patrimoine, et plus particulièrement à la conservation des monuments. Ce financement spécial est financé par des sources autres que le fonds de loterie. La différence de CHF 500'000 entre, d'une part, la distribution de la société de loterie et les dépenses totales (zone de saisie 3) et, d'autre part, la variation du niveau des fonds (zone de saisie 4) est expliquée dans les commentaires (« Prêt Château Hagenwil »). Les frais d'administration des fonds sont couverts par les montants versés par la société de loterie. Dans le cas du Fonds du sport, ils s'élèvent à CHF 60'000. Le canton ne précise pas explicitement les frais exacts pour le Fonds de loterie.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 15,2 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 13 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
Voir le texte
- **Nombre de fonds :**
2
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 50,3 millions

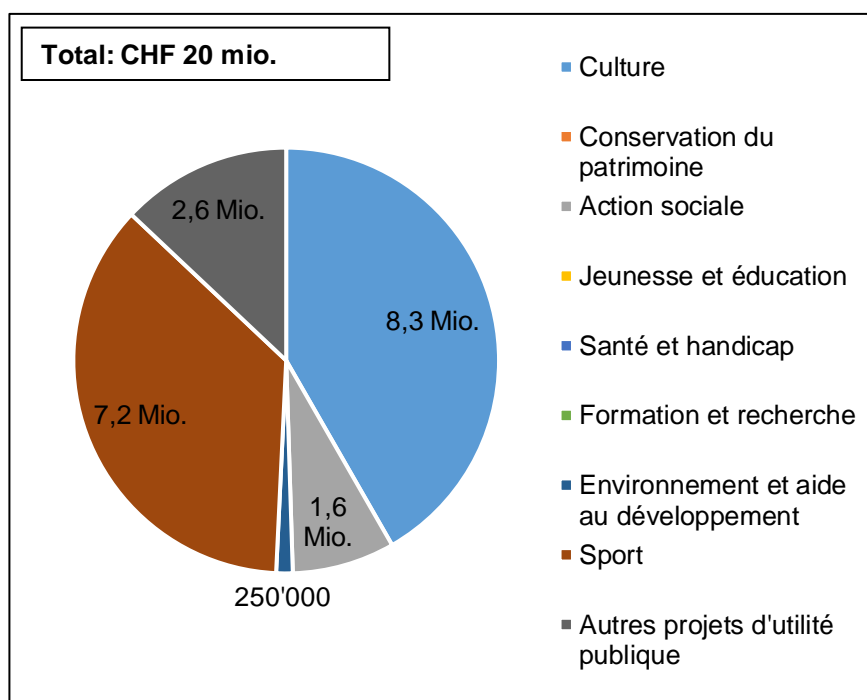
Tessin



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement les structures et les processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport. Le canton a apporté des explications complémentaires à propos des zones de saisie 5 et 6 dans le champ de commentaires du fichier Excel.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 22,7 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 18,8 millions

Dont frais d'administration des fonds :
CHF 437'841

- **Nombre de fonds :**
2
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 17,3 millions

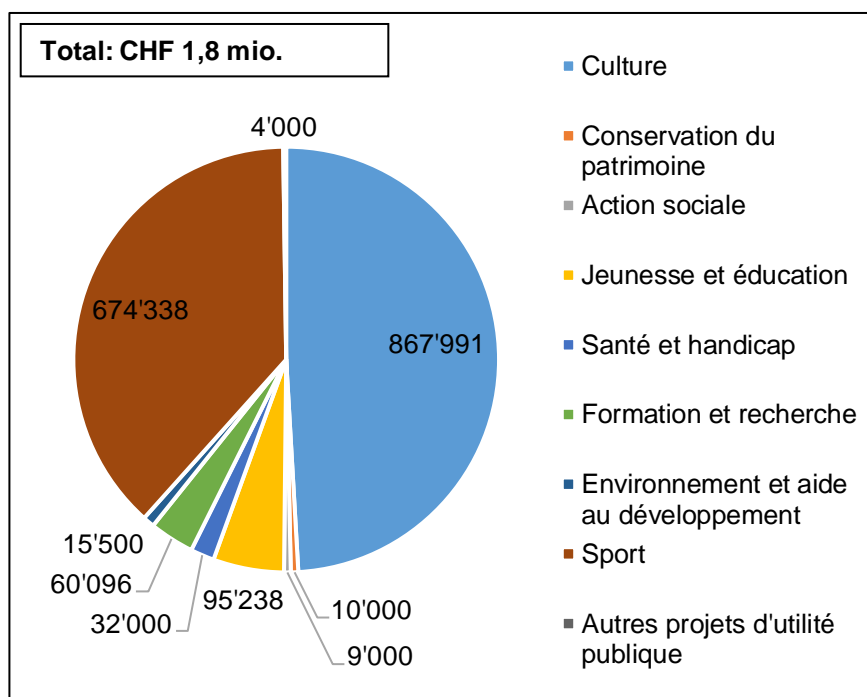
Uri



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement les structures et les processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 2 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 1,9 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
CHF 105'000
- **Nombre de fonds :**
2
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 1.9 million

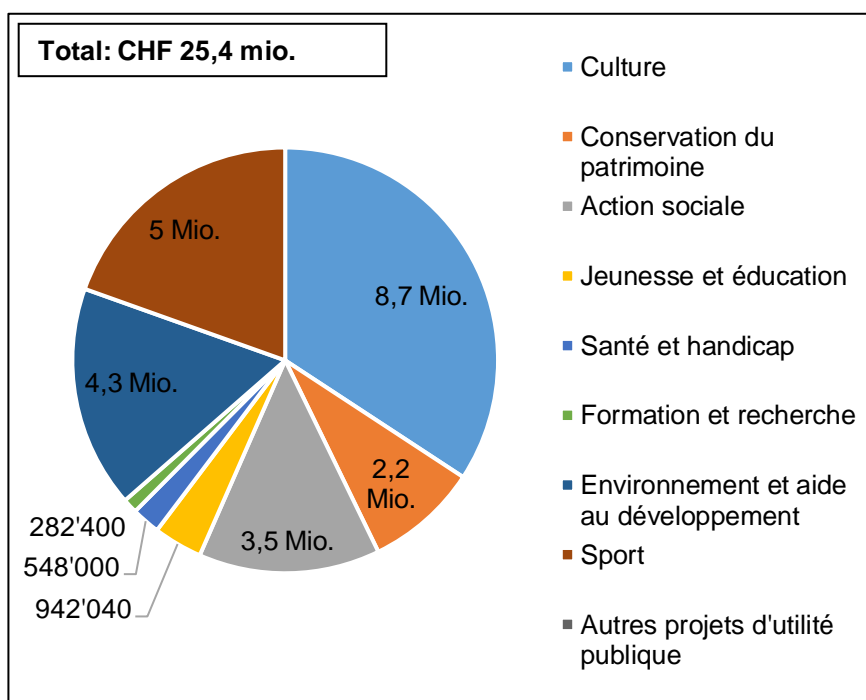
Valais



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement les structures et les processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport. A propos du Fonds du sport, la Gespa a constaté un écart entre, d'une part, le montant distribué par la société de loterie et les dépenses totales (zone de saisie 3) et, d'autre part, la variation du niveau du fonds (zone de saisie 4) ; celui-ci a diminué de quelque CHF 500'000 alors que les recettes se montaient à CHF 4,3 millions et les dépenses totales à CHF 5 millions. Le canton a expliqué cet écart en commentaire, dans la zone de saisie 3 (remboursements). Lors du premier rapport, il existait déjà un écart entre le montant distribué par la Loterie Romande tel que publié dans le rapport de cette dernière et ledit montant tel que déclaré dans le fichier Excel, et ce tant pour le Fonds du sport que pour le Fonds de délégation valaisanne (comme dans la plupart des autres cantons romands). Le chapitre « Affectation des fonds dans les cantons » explique la raison de ces divergences.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 34,1 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 23,8 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
CHF 703'540
- **Nombre de fonds :**
2
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 43,6 millions

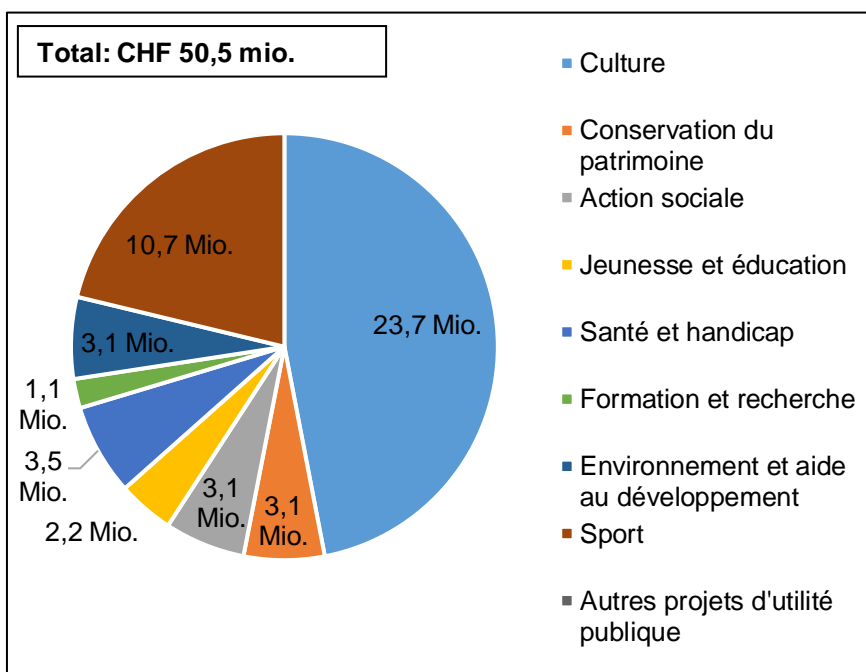
Vaud



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement la grande majorité des structures et des processus d'attribution. La Gespa a toutefois relevé des incohérences à propos d'éléments centraux. Malgré des recettes (= montant distribué par la société de loterie) de CHF 50,5 millions et des dépenses totales de CHF 51,3 millions (zone de saisie 3), le solde des fonds a reculé de CHF 13 millions (zone de saisie 4). Le niveau des fonds alimentés exclusivement par les bénéfices nets des loteries et des paris sportifs devrait en principe varier de la différence entre le montant distribué par la société de loterie et les dépenses totales. Les informations fournies par le canton ne permettent pas de comprendre pourquoi le solde des fonds a diminué beaucoup plus qu'il ne l'aurait dû compte tenu des entrées et sorties de fonds en 2020. A quelque CHF 860'000, les frais d'administration des fonds, financés par la distribution de la Loterie Romande, sont en outre relativement élevés. De plus, les chiffres du montant distribué par la Loterie Romande selon le fichier Excel et selon le rapport annuel de la Loterie Romande ne coïncident pas. Ces écarts dans les cantons romands avaient déjà été constatés lors de l'exercice précédent. Ils sont expliqués au chapitre « Affectation des fonds dans les cantons ». En outre, le solde du Fonds du sport au 31 décembre 2019 ne correspond pas à celui du 1^{er} janvier 2020. Le canton n'a pas pu préciser le niveau exact du Fonds du sport en fin d'année, mais a expliqué ce manquement dans le champ de commentaires du fichier Excel. Par ailleurs, le Fonds du sport n'a pas été alimenté exclusivement par les bénéfices nets des loteries et des paris sportifs, ce qui compromet la transparence. Ce type de financement n'est toutefois pas contraire au droit fédéral.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 50,5 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 51,3 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
CHF 859'681
- **Nombre de fonds :**
2
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 44,1 millions

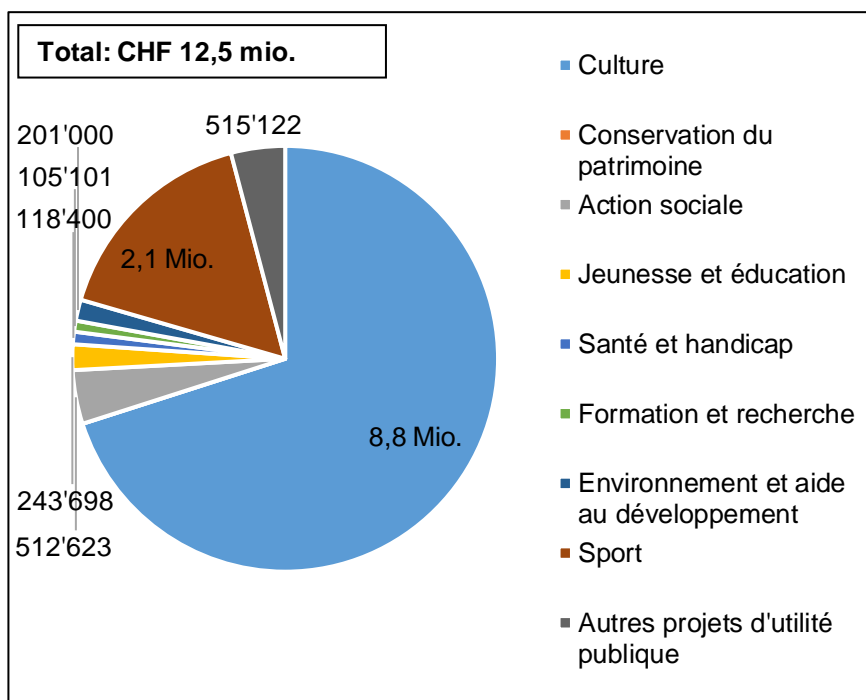
Zoug



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement les structures et les processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport. Comme l'an dernier, le canton n'a omis de préciser le nombre de contributions que dans le cas du Fonds de loterie (« non saisi »). Ce dernier n'est en outre pas alimenté exclusivement par les bénéfices nets des loteries et des paris sportifs selon l'art. 125 LJAr. En principe, l'alimentation d'un fonds par d'autres sources que les bénéfices nets des loteries et paris sportifs nuit à la transparence et complique la vérification des chiffres. Ce type de financement n'est toutefois pas contraire au droit fédéral. Le canton fournit des explications complémentaires en commentaire (aide d'urgence pour la pandémie financée par le Fonds de loterie).

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 7,7 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 11,5 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
0
- **Nombre de fonds :**
2
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 10,5 millions

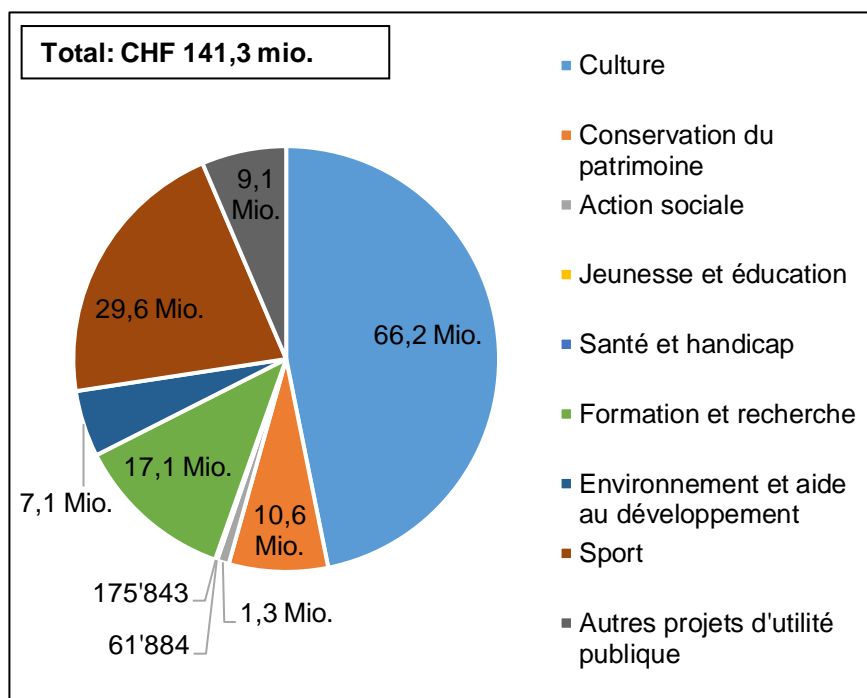
Zurich



Commentaire de la Gespa

Le canton a pu expliquer clairement les structures et les processus d'attribution. Il a fourni les informations requises pour l'établissement du présent rapport. S'agissant du Fonds pour le sport, il explique certaines de ses indications en commentaire.

Montants dépensés par domaine (en CHF)



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 85,9 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 133,9 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
CHF 561'457
- **Nombre de fonds :**
2
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 285,6 millions

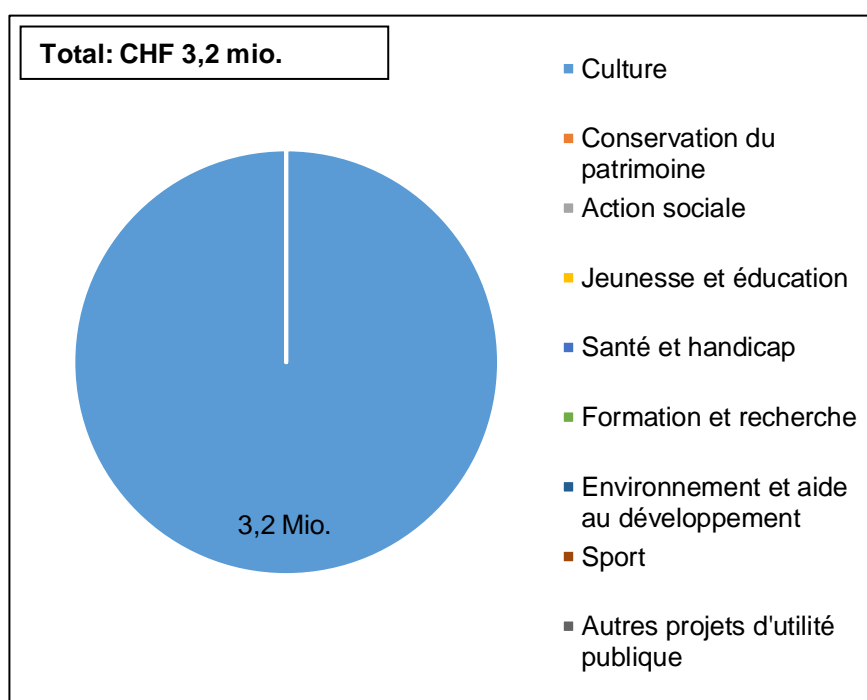
Principauté de Liechtenstein



Commentaire de la Gespa

La Principauté de Liechtenstein est incluse dans le rapport pour la première fois en 2020. Elle a pu expliquer clairement la grande majorité des structures et des processus d'attribution. Elle déclare également avoir appliqué la répartition suivante durant l'année écoulée: 2/3 de sa part au bénéfice net (CHF 1'433'424) sont affectés à la Fondation pour la culture, le reste au compte ordinaire. Ladite fondation a parallèlement reçu une subvention publique de CHF 1'581'000. C'est pourquoi les ressources ont de facto été globalement affectées à des fins culturelles. Par ailleurs, la Gespa a constaté un écart entre, d'une part, les montants distribués par la société de loterie et les dépenses totales (zone de saisie 3) et, d'autre part, la variation du niveau du fonds (zone de saisie 4). Cet écart s'explique par le fait que le fonds a été alimenté par d'autres sources de financement. Les autorités ont fourni une explication concernant la zone de saisie 5 « Contrôle par les organes de contrôle ».

Montants dépensés par domaine (en CHF) :



- **Montants reçus en 2020 :**
CHF 2,2 millions
- **Dépenses totales 2020 :**
CHF 3,2 millions
- **Dont frais d'administration des fonds :**
0
- **Nombre de fonds :**
1
- **Réserves / total des niveaux des fonds à fin 2020 :**
CHF 110'474